Avec le soutien technique et financier de



État des lieux des installations de méthanisation de déchets ménagers

Série Technique

Réf. AMORCE DT 75

Réf. ADEME 8688

Février 2016

Déchets

PRESENTATION D'AMORCE

Créée en 1987, AMORCE est l'association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour une gestion locale des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Au 1^{er} janvier 2016, l'association regroupe **823 adhérents** dont plus de 550 collectivités rassemblant plus de 60 millions d'habitants, ainsi que près de 270 entreprises, fédérations professionnelles et associations.

Première association spécialisée de collectivités territoriales, toutes thématiques confondues, AMORCE est à l'origine de plusieurs mesures importantes qui ont permis d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques publiques environnementales sur leurs territoires. Tel fut le cas notamment de la TVA à taux réduit sur les déchets, des REP (Responsabilité Elargie du Producteur) Meubles, Graphique, DASRI, Déchets dangereux, Textiles, du 1% déchets pour des actions de coopération décentralisées, du Fonds chaleur.



AMORCE intervient dans **3 domaines d'actions :** les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur en accompagnant les collectivités territoriales dans les composantes des politiques publiques environnementales qu'elles veulent mettre en œuvre. AMORCE dispose d'une solide expertise sur :

- la technique
- l'impact sur l'environnement
- la réglementation
- l'économie (coûts, financements, fiscalité)
- les modes de gestion, les marchés
- l'organisation entre les structures et les différents niveaux de collectivités
- les politiques au niveau européen, national, territorial
- l'information, la concertation, le débat public

AMORCE constitue un lieu unique de partage des connaissances et des expériences entre collectivités territoriales et professionnels sur ces compétences. Ce réseau d'élus et de techniciens permet à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes.

L'association représente ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes, afin de défendre leurs intérêts et leurs propositions. Nos équipes travaillent au sein des commissions à l'élaboration des réglementations environnementales de demain. Nos propositions sont très souvent reprises par les parlementaires.

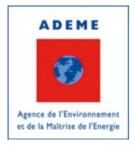
Contact pour ce guide : Lucie LESSARD







PRESENTATION DE L'ADEME



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil.

Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Contact pour ce guide : Guillaume BASTIDE

ADEME

20, rue du Grésillé BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01 Tel : 02 41 20 41 20 www.ademe.fr

AMORCE / ADEME – Février 2016 Guide réalisé en partenariat et avec le soutien technique et financier de l'ADEME Réf ADEME 8688

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des collectivités et des professionnels ayant contribué à l'élaboration des fiches descriptives.

REDACTEURS

Lucie LESSARD, <u>llessard@amorce.asso.fr</u> et Jessica TILBIAN, <u>itilbian@amorce.asso.fr</u>

Relecture: Guillaume BASTIDE (ADEME) et Nicolas ROUSSAT (AMORCE)

PREAMBULE

Dans un contexte où la maîtrise des coûts de gestion des déchets est particulièrement recherchée, les collectivités sont demandeuses d'informations techniques et économiques sur les procédés de traitement et de valorisation des déchets organiques mis en place dans les autres collectivités afin de pouvoir situer leur usine (ou leur projet d'usine) par rapport à la dynamique de la filière au niveau national. C'est notamment le cas pour les usines de méthanisation de déchets ménagers, que ce soit à partir d'OMR ou de biodéchets collectés séparément.

Pour répondre à cette demande, AMORCE a réalisé, en partenariat avec l'ADEME, un état des lieux de la méthanisation des déchets ménagers en France sous la forme de fiches descriptives des unités en fonctionnement et des projets les plus avancés (ceux dont le marché de construction a été attribué). Cette publication présente les données 2014 des installations en fonctionnement ainsi que les performances prévues pour les projets dont le marché de construction a été attribué.

SOMMAIRE

PRESENTATION D'AMORCE	1
PRESENTATION DE L'ADEME	2
REMERCIEMENTS	3
PREAMBULE	4
SOMMAIRE	
INTRODUCTION	
CADRE REGLEMENTAIRE	_
– Installations en fonctionnement	
Unités méthanisant principalement des biodéchets SMTVD de la Martinique – Le Robert (972)	
SEVADEC – Calais (62)	
Lille Métropole Communauté Urbaine – Sequedin (59)	
SYDEME – Forbach (57)	
VALTOM – Puy de Dôme (63)	
Unités méthanisant principalement des ordures ménagères	33
Amiens Métropole – Amiens (80)	
SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts – Varenne Jarcy (91)	
Montpellier Méditerranée Métropole - Montpellier (34)	
Syndicat Mixte du Point Fort – Cavigny (50)	
Marseille Provence Métropole – Fos-sur-Mer (13)	
SYSEM – Vannes (56)	
Syndicat Mixte Bil Ta Garbi – Bayonne (64)	
SMITVAD – Brametot (76)	
SMET 71 – Chagny (71)ORGANOM – Viriat (01)	
SYMEVAD – Hénin-Baumont (62)	
II – Installations en projet avec marché de construction attribué	
Projets basés principalement sur la méthanisation d'ordures ménagères	
SMTD 65 – Bordères sur l'Echez (65)	
Eurométropole de Strasbourg – Strasbourg (67)	
SYCTOM – Ivry (94)	
III – Installations en projet avec marché de construction non attribué	77
SYNTHÈSE	78
CONCLUSION	83
LISTE DES TABLEAUX	86
GLOSSAIRE	87
ANNEXE: Synoptiques des installations en fonctionnement	88

INTRODUCTION

La méthanisation se caractérise par une digestion anaérobie (c'est-à-dire en absence d'oxygène) qui transforme la matière organique en biogaz composé majoritairement de méthane (CH₄) et de gaz carbonique (CO₂). Ce biogaz peut ensuite faire l'objet d'une valorisation énergétique sous forme de chaleur, d'électricité ou de biométhane. Le digestat récupéré après la digestion de déchets ménagers est ensuite généralement maturé de façon aérobie (c'est-à-dire en présence d'oxygène) pour produire du compost. La méthanisation des déchets ménagers connaît un fort développement depuis plusieurs années.

Cette méthanisation peut s'effectuer soit à partir de biodéchets collectés séparément, soit à partir d'ordures ménagères résiduelles dont on extrait la fraction fermentescible. Les processus de préparation de la matière avant la méthanisation sont alors très différents, et présentent des coûts d'investissements, de fonctionnement et des bilans matières également différents.

La première installation de méthanisation des ordures ménagères (Amiens) date de 1988, les unités suivantes sont plus récentes (mises en service à partir de 2002) mais fournissent déjà un retour d'expérience intéressant.

Le Grenelle de l'environnement a favorisé l'expansion de ce type de traitement en imposant des objectifs de valorisation matière et organique des déchets (35 % de recyclage des OM d'ici 2012 et 45 % d'ici 2015), ainsi qu'un objectif de production d'énergies renouvelables (au minimum 23 % de l'électricité consommée en France devra être produite à partir d'énergies renouvelables).

Ces objectifs ont été confirmés et même augmentés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015. Cette dernière met en avant un objectif d'augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse. La loi de transition énergétique fixe également comme objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030. La loi précise qu'à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables devront représenter 40 % de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz.

Que ce soit à partir d'ordures ménagères brutes ou de biodéchets collectés séparément, les objectifs de la méthanisation sont doubles : la production d'un amendement organique utilisable en agriculture et la production de biogaz valorisable en électricité, en chaleur ou en biométhane. Dans le cas d'une valorisation du biogaz par le biais d'une cogénération, la chaleur produite est généralement réutilisée dans le process pour chauffer les digesteurs. En effet, la méthanisation se déroule le plus souvent en mésophilie (température dans le digesteur autour de 35°C) ou en thermophilie (température dans le digesteur autour de 55°C) et nécessite donc un apport de chaleur extérieur (contrairement au compostage, les réactions se produisant lors de la méthanisation ne dégagent pas de chaleur).

Afin d'aider les collectivités dans leurs choix, AMORCE a réalisé, en partenariat avec l'ADEME, en 2012 et 2013, auprès de ses adhérents, un état des lieux du déploiement de cette filière en France. Ce document est une mise à jour des documents précédents, avec les données 2014 des installations en fonctionnement et les évolutions des projets.

Le parc compte ainsi, au 31 décembre 2015, 16 installations comportant une étape de méthanisation en fonctionnement (incluant 5 installations de traitement des biodéchets collectés séparément et 11 installations de traitement des ordures ménagères résiduelles) dont trois installations en phase de mise en service et deux qui ont été en travaux en 2014 suite à

un incendie. Trois projets d'unités de méthanisation de déchets ménagers dont le marché de construction a été attribué sont également recensés. Par rapport à l'état des lieux de 2013, une unité en fonctionnement a été arrêtée et un projet a été abandonné.

Ce document se décompose en deux parties principales : les unités en service qui ont fonctionné en 2014 et les projets les plus avancés (marché de construction attribué). Une troisième partie liste brièvement les projets de méthanisation de déchets ménagers en cours mais dont le marché de construction n'a pas encore été attribué.

Pour chaque site, vous trouverez une fiche descriptive de l'unité avec des données techniques et économiques.

CADRE REGLEMENTAIRE

 Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

En 2009, le cadre réglementaire de la filière a évolué avec la **création de la rubrique 2781** dans la nomenclature ICPE (décret du 29 octobre 2009). La rubrique ICPE 2781 a ensuite été modifiée par le décret du 26 juillet 2010 qui a créé un **régime d'enregistrement** pour les installations de méthanisation. Plus récemment, dans le cadre du plan Energie méthanisation autonomie azote (EMAA), le décret n° 2014-996 du 2 septembre 2014 a relevé le seuil de la rubrique 2781-1 de 50 à 60 tonnes. Vous trouverez dans le tableau 1 la rubrique 2781 de la nomenclature ICPE telle qu'elle est valable au 31 décembre 2015.

nomenciature ici L telle qu'elle e.	Homenciature ici E telle qu'elle est valable au 51 décembre 2015.					
Rubrique 2781 : Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute	Seuils et régimes associés					
1. Méthanisation de matière végétale brute, effluents	a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 60 t/j -> autorisation					
d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux	b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 60 t/j → enregistrement					
d'industries agroalimentaires	 c) La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j → déclaration avec contrôle périodique 					
2. Méthanisation d'autres déchets non dangereux	Autorisation					

Tableau 1: Rubrique 2781 de la nomenclature ICPE en date du 31 décembre 2015

Chaque régime ICPE est accompagné de prescriptions techniques applicables aux installations.

<u>Prescriptions techniques pour les installations soumises à autorisation (arrêté du 10 novembre</u> 2009 modifié) :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021334497

<u>Prescriptions techniques pour les installations soumises à enregistrement (arrêté du 12 août 2010 modifié) :</u>

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022727437

<u>Prescriptions techniques pour les installations soumises à déclaration avec contrôle</u> périodique (arrêté du 10 novembre 2009 modifié) :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021334587

Le décret n° 2013-375 du 2 mai 2013 a créé la rubrique 3532 qui concerne également les installations de méthanisation de taille importante qui sont soumis à la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite « directive IED ». Le contenu de la rubrique 3532 est détaillée dans le tableau 2. Les installations concernées par la rubrique 3532 restent classées à la rubrique 2781.

Rubrique 3532 : Installations de valorisation de déchets non dangereux

Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE:

- traitement biologique
- prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération
- traitement du laitier et des cendres
- traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants

→ Autorisation

Lorsque la seule activité de traitement des déchets exercée est la digestion anaérobie, le seuil de capacité pour cette activité est fixé à 100 tonnes par jour

Tableau 2 : Rubrique 3532 de la nomenclature ICPE en date du 31 décembre 2015

Les unités de combustion du biogaz d'une puissance supérieure à 100 kW sont soumises à la rubrique ICPE 2910 (Les installations classées sous la rubrique 2781-1 sont soumises à la rubrique 2910C et installations classées sous la rubrique 2781-2 sont soumises à la rubrique 2910B). Vous trouverez dans le tableau 3 le détail de la rubrique 2910.

Rubrique 2910 : Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771

- **B.** Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C ou sont de la biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, et si la puissance thermique nominale de l'installation est.
- 1. Supérieure ou égale à 20 MW

- → Autorisation
- 2. Supérieure à 0,1 MW mais inférieure à 20 MW :
- a) En cas d'utilisation de biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, ou **de biogaz autre que celui visé en 2910-C**, ou de produit autre que biomasse issu de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement
- → Enregistrement

b) Dans les autres cas

- → Autorisation
- **C.** Lorsque l'installation consomme exclusivement du biogaz provenant d'installation classée sous la **rubrique 2781-1** et si la puissance thermique nominale de l'installation est supérieure à 0,1 MW
- 1. Lorsque le biogaz est produit par une installation soumise à **autorisation** ou par plusieurs installations classées au titre de la rubrique 2781-1
- → Autorisation
- 2. Lorsque le biogaz est produit par une seule installation soumise à **enregistrement** au titre de la rubrique 2781-1
- → Enregistrement
- 3. Lorsque le biogaz est produit par une seule installation, soumise à **déclaration** au titre de la rubrique 2781-1
- → Déclaration à contrôle périodique

Tableau 3: Rubrique 2910 de la nomenclature ICPE en date du 31 décembre 2015

Révision du BREF Traitement de déchets

Le BREF (Best available technique reference document) Traitement de déchets de 2006 est en révision depuis novembre 2013. Le BREF est un document européen qui détermine les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) par secteur d'activité et les niveaux d'émissions et de performances qui y sont associés (BATAE(P)L). Depuis la directive relative aux émissions industrielles (dite directive « IED »), les BREF sont devenus des documents légalement contraignants pour les activités qu'ils couvrent. Ce BREF couvre les installations de traitement de déchets dangereux et non dangereux (sauf le stockage et l'incinération) et concernera donc directement les installations de méthanisation de déchets ménagers. Les autorisations d'exploiter devront toutes être révisées dans un délai de quatre ans après la publication du BREF, laquelle est prévue pour mai 2018.

Statut du digestat

Le digestat est considéré comme un **déchet**. Dans le cas de la méthanisation agricole, il est le plus souvent valorisé sur les terres agricoles dans le cadre de plan d'épandage.

Pour que le digestat change de statut et soit considéré comme un **produit**, il est possible de :

- faire subir une phase de compostage au digestat et respecter les critères définis dans la norme sur les amendements organiques NF U44-051 (cette option est la plus souvent privilégiée dans le cas de la méthanisation de déchets ménagers).
- faire une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) anciennement connue sous le nom d'« homologation » auprès de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

La réglementation relative à la mise sur le marché de fertilisants a été révisée par une ordonnance du 4 juin 2015 et un décret du 21 juillet 2015. L'ordonnance crée de façon nouvelle la possibilité d'être dispensé d'une AMM si les matières fertilisantes sont conformes à un « cahier des charges » approuvé par voie réglementaire garantissant leur efficacité et leur innocuité. La mise en application de cette possibilité dans le cas du digestat avec notamment la rédaction du « cahier des charges » correspondant reste encore à définir.

Il n'existe actuellement pas de norme pour les digestats utilisés sans post-traitement. C'est pourquoi une commission de l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) avait réfléchi à la mise en place d'une norme dédiée aux digestats mais ces travaux sont pour le moment à l'arrêt.

Statut du compost

Le compost doit vérifier les critères de la norme NF U44-051 pour pouvoir être mis sur le marché. Cette norme, révisée en 2006, est à nouveau en révision depuis plusieurs années. Un amendement A1, définissant les matières premières entrantes autorisées, a été publié en décembre 2010 et est d'application depuis la signature de son arrêté de mise en application obligatoire le 17 octobre 2011. Le guide d'interprétation de la norme sous sa version 2006 a également été publié, en juin 2011.

Parallèlement, la Commission Européenne a réfléchi au statut du compost et du digestat dans le cadre de la sortie du statut de déchet. Des réunions de travail de la Commission Européenne sur les conditions d'obtention du statut de produit pour les composts et les digestats issus des déchets et une consultation auprès des participants au groupe de travail ont eu lieu de 2011 à

2013.

Par ailleurs, une campagne d'analyses européenne de composts et de digestats de tous types a été réalisée en 2011 par le centre de recherche de la Commission Européenne, initialement pour avoir une base concrète de discussion pour établir les conditions de sortie du statut de déchet des composts et des digestats.

Ces travaux ont débouché sur un rapport du JRC (centre de recherche de la Commission Européenne) publié en janvier 2014(http://ipts.jrc.ec.europa.eu/publications/pub.cfm?id=6869) dont les conclusions devaient être reprises dans les travaux sur le règlement « matières fertilisantes » menés par la Commission Européenne dans l'objectif d'harmoniser les règles de mise sur le marché de l'ensemble des matières fertilisantes afin d'avoir des exigences identiques pour tous les Etats membres en terme de sécurité, qualité et marquage des produits.

Suite au nouveau programme de travail de la Commission Européenne, les travaux sur le règlement « matières fertilisantes » vont être continués dans le cadre du paquet « économie circulaire » qui prévoit la révision du règlement 2003/2003 relatif à la mise sur le marché des engrais minéraux pour l'étendre aux matières fertilisantes organiques. Une première version de projet de règlement est attendue pour le premier trimestre 2016.

Valorisation du biogaz

→ Production d'électricité

Jusqu'à la parution d'un nouvel arrêté prévu pour début 2016, l'électricité produite à partir de biogaz peut bénéficier de tarifs d'achat qui sont fonction de la puissance de l'installation et du type d'installation (méthanisation ou ISDND). Le tarif d'achat est alors composé d'un tarif de base auquel s'ajoute une prime liée à l'efficacité énergétique et une prime liée aux effluents d'élevage.

Les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz sont fixées par l'arrêté du 19 mai 2011 modifié :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024042984

Les lignes directrices européennes de juin 2014 imposent une évolution des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables avec deux objectifs principaux : intégrer les énergies renouvelables aux marchés et limiter les périodes de prix négatifs sur les marchés de gros de l'électricité.

Retranscrit dans la loi relative à la transition énergétique, le nouveau système devrait entraîner, dès 2016, le remplacement des tarifs d'achat par un système de **vente sur le marché complété par une prime versée ex-post variable selon les filières appelée « complément de rémunération »** pour les installations de plus de 500 kW. Les modalités pratiques de ces dispositions seront précisées dans les textes d'application qui devraient paraître début 2016.

Un arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2011 proposant de nouveaux tarifs d'achat de l'électricité pour les installations de méthanisation existantes a été publié le 30 octobre 2015. Ce nouvel arrêté permet aux installations de méthanisation existantes de bénéficier d'un avenant contractuel pour passer sous les nouveaux tarifs décrits dans l'arrêté. Le nouveau tarif d'achat de l'électricité proposé est de 16,5 c€/kWh pour les installations d'une puissance supérieure à 300kW (complété d'une prime pour le traitement des effluents d'élevage de 4 c€/kWh maximum). Il n'y a plus de prime à l'efficacité énergétique. L'avenant porte sur la période résiduelle du contrat en cours.

→ Production de biométhane

Les conditions d'achat du biométhane injecté dans le réseau sont fixées par l'arrêté du 23 novembre 2011 modifié :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024833895

Cet arrêté est accompagné d'un ensemble de textes réglementaires organisant cette nouvelle filière de valorisation du biogaz :

- Décret n° 2011-1594 du 21 novembre 2011 modifié relatif aux conditions de vente du biométhane aux fournisseurs de gaz naturel http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024829777
- Décret n° 2011-1595 du 21 novembre 2011 modifié relatif à la compensation des charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024829782
- Décret n° 2011-1596 du 21 novembre 2011 modifié relatif aux garanties d'origine du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024829806
- Décret n° 2011-1597 du 21 novembre 2011 modifié relatif aux conditions de contractualisation entre producteurs de biométhane et fournisseurs de gaz naturel http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024829828
- Arrêté du 23 novembre 2011 modifié fixant la **nature des intrants** dans la production de biométhane pour l'injection dans les réseaux de gaz naturel http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024833884
- Arrêté du 23 novembre 2011 modifié relatif aux modalités de **désignation de l'acheteur de biométhane de dernier recours** http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024834792
- Arrêté du 23 novembre 2011 fixant la part du **montant des valorisations financières des garanties d'origine** venant en réduction des charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel donnant droit à compensation www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024834801

Depuis le 27 février 2013, il est possible de bénéficier **simultanément** des deux régimes de valorisation du biogaz : production d'électricité et injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel.

Pour tout montage de projet d'injection, le site Internet « Injection Biométhane » élaboré par l'ADEME et GrDF peut fournir des informations très utiles pour aider les porteurs de projet : www.injectionbiomethane.fr

• Tri des biodéchets des gros producteurs

L'article 204 de la loi Grenelle 2 oblige les gros producteurs de biodéchets à trier à la source leurs biodéchets en vue de leur valorisation.

Le décret du 11 juillet 2011 (article 26) modifié :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024353443 et l'arrêté du 12 juillet 2011 modifié :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024388182

précisent les conditions d'application de cette obligation de tri et les seuils annuels au dessus desquels les producteurs deviennent gros producteurs.

Une circulaire du 10 janvier 2012 indique des ratios moyens de production de biodéchets par type de repas préparé ou servi, et présente les modalités de contrôle et les sanctions prévues en cas de non respect de la loi

(http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/navigation/2.250.190.28.8.15179/4/2.250.190.28.6 .15).

Les déchets ménagers sont exclus de cette obligation, mais elle induira probablement de nouveaux projets d'unités de méthanisation sur le territoire français.

I - Installations en fonctionnement

Unités en fonctionnement méthanisant principalement des biodéchets :

SMTVD de la Martinique – Le Robert (972) SEVADEC – Calais (62) Lille Métropole Communauté Urbaine – Sequedin (59) SYDEME – Forbach (57) VALTOM – Clermond-Ferrand (63)

Unités en fonctionnement méthanisant principalement des ordures ménagères :

Amiens Métropole – Amiens (80)
SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts – Varennes Jarcy (91)
Montpellier Méditerranée Métropole – Montpellier (34)
Syndicat Mixte du Point Fort – Cavigny (50)
Marseille Provence Métropole – Fos-Sur-Mer (13)
SYSEM – Vannes (56)
Syndicat Mixte Bil Ta Garbi – Bayonne (64)
SMITVAD – Brametot (76)
SMET 71 – Chagny (71)
ORGANOM – Viriat (01)
SYMEVAD – Hénin-Beaumont (62)

Unités méthanisant principalement des biodéchets



SMTVD de la Martinique – Le Robert (972)

<u>Identification</u>

Nom de la collectiv	Nom de la collectivité		SMTVD	
	Nom & Prénom	Mr Ju	ides CHRISTINE	
Contact	Fonction	Directeur	Général des Services	
	N° téléphone	05	96 65 53 34	
Dánartament	N°		972	
Département	Nom	Dom ⁻	Tom (Martinique)	
Commune d'implanta	tion		Le Robert	
Nom de l'usine		Centre de Valo	risation Organique (CVO)	
Propriétaire de l'us	ine		SMTVD	
Date du dernier arrêté pre	éfectoral	26/05/10		
Consolté o desinistrativo	du site	40 000	tonnes /an	
Capacité administrative	méthanisation	20 000	tonnes /an	
Constructeur		Vinci Environnement		
Nom du process de métha	nisation	KOMPOGAS		
Date d'attribution du marché	de construction		2004	
Date d'attribution du marche	d'exploitation		01/06/14	
Date de début de la cons	truction	2004		
Date de mise en service in	dustrielle	Septembre 2005		
Date de réception définitive du proces	ss de méthanisation	Juin 2006		
Exploitant		IDEX ENVIRONNEMENT		
Type de contrat d'explo	Type de contrat d'exploitation		on de service public	
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Ν	louveau site	

Éléments économiques

> Investissements et subventions

Le coût d'objectif total du projet incluant les travaux, les prestations intellectuelles et les frais financiers était de 27 millions d'euros.

Investissements supplémentaires après construction	Optimisation du Centre de Valorisation Organique	7 769 603,79	€ HT	7 859 148,68	€ TTC
	s subventions obtenues sation du CVO	SMTVD 3 614 (ADEME 2 010 6 CONSEIL GENE CONSEIL REGI Office De l'Eau HT	528,11 € H FRAL 349 9 ONAL 349	T 979 € HT	469,30€

> Fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel (hors recettes) en 2014	quantité	unité	coût	
Conso électricité achetée	1 370	MWh / an	180 000	€ HT / an
Conso fuel acheté	63	m3 / an	55 000	€ HT / an
Traitement refus	3 622	tonnes / an	365 000	€ HT / an
Recettes annuelles en 2014	quantité	unité	recette	
compost	6 900	tonnes / an	160 000	€ HT / an

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Déchets verts	ı	29 477	tonnes / an
	Biodéchets	18 000	2 519	tonnes / an
Déchets	Boues de STEP	ı	146	tonnes / an
entrant SUR	bio DIB	2 000	1 438	tonnes / an
SITE	Total	20 000	33 580	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	0	13%	%

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Déchets	Biodéchets	16 200	2 519	tonnes / an
entrant DANS	bio DIB	1 800	1 438	tonnes / an
LES DIGESTEURS	Total	18 000	3 957	tonnes / an

		Volume	750		m3
	Digesteur	Temps de séjour	>30		jours
	1	Plage températures	55		°C
Dimentance		Déchets entrants	Biodéchets	bio DIB	
Digesteurs		Volume	750		m3
	Digesteur 2	Temps de séjour	>	30	jours
		Plage températures	5	5	°C
		Déchets entrants	Biodéchets	bio DIB	

_			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Structurant	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	0	29 477	tonnes / an

> Sortie

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable	Idex Environnement	Idex Environnement	
Commont	Temps de séjour en compostage / maturation	35	70	jours
Compost	Compost conforme NFU 44-051	6 030	6 900	tonnes / an
	Destination	Agriculteur, maraichage, particuliers	Agriculteur, maraichage, particuliers	
	Compost non conforme NFU 44-051		0	tonnes / an

			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Quantité de biogaz brut produit		2 300 000	427 204	Nm³/an
	Teneur e	en méthane du biogaz	60	60	%
	Valorisation	MWh auto-consommés / an	0	0	MWh / an
	thermique	MWh vendus / an	0	0	MWh / an
Biogaz	Valorisation	MWh auto-consommés / an	0	0	MWh / an
	électrique	MWh vendus / an	0	0	MWh / an
	Valo	risation carburant	non	non	
	Injection	Injection du biométhane dans le réseau		non	
Métaux	Tonnage métaux récupérés		10	9	tonnes / an
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)		0	266	tonnes / an
					tornies / an
	Destination refus primaires		Stockage + Incinération	Stockage + Incinération	
	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)			3 356	tonnes / an
Refus	Destination refus secondaires			Incinération	
	Tonnage total / an envoyé en stockage			237	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération			3 385	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an			3 622	tonnes / an
Puissance	Puissance installée initialement prévue et réelle			0,6	MWe
Nombre	Nombre d'heures de fonctionnement des moteurs			0	h/an

Effluents

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Volume total d'air traité	67 000	67 000	m^3 / h
Traitement de l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre + charbon actif	Lavage + biofiltre	
	Volume total eaux process à			m ³ / an

Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter			m³ / an
process	Destination	Traitement sur place	Traitement sur place	

Commentaires

Création d'une filière de déconditionnement des biodéchets. Mise en place d'un nouveau module de cogénération en remplacement du module existant à l'arrêt.



SEVADEC – Calais (62)

Identification

Nom de la collect	ivité	SEVADEC		
	Nom & Prénom	VANDENK	OORNHUYSE Stéphen	
Contact	Fonction	Di	recteur Adjoint	
	N° téléphone	0:	3.21.19.58.30	
Dánartamant	N°		62	
Département	Nom		Pas de Calais	
Commune d'implant	ation		Calais	
Nom de l'usine		(CVO de Calais	
Population desser	vie		156 223	
Propriétaire de l'u	ısine		SEVADEC	
Date du dernier arrêté p	réfectoral	(décembre-05	
Capacité administrative	du site	28 000	tonnes /an	
Capacite administrative	méthanisation	28 000	tonnes /an	
	du site	32 000	tonnes /an	
Capacité technique	méthanisation	32 000	tonnes /an	
Constructeur		Groupement VALORGA International / THELU		
Nom du process de méth	nanisation	Procédé VALORGA par voie sèche		
Date d'attribution du marché	de construction		21/06/03	
Date d'attribution du marche	d'exploitation		17/09/06	
Date du début de la con	struction	08/10/05		
Date de mise en service i	ndustrielle		Avril 2009	
Date de réception définitive méthanisation	du process de		Avril 2010	
Exploitant		OCTEVA (groupe URE	BASER / VALORGA International / TIRU)	
Type de contrat d'expl	oitation	Contrat p	restations de services	
Certifications du s	site	ISO 9001, ISO	0 14 0001, OHSAS 18 001	
Emplois (en Equivalent Te	emps Plein)		11	
S'agit-il d'une extension /ajou méthanisation sur un site exi construction d'un nouve	stant ou d'une		Nouveau site	

Pourquoi avoir choisi la méthanisation ?

Afin de répondre au plan département de gestion des déchets en terme de valorisation des déchets ménagers.

Quelles difficultés techniques ont été rencontrées lors de la mise en service ? Et quelles solutions ont été mises en œuvre ?

De nombreux bourrages de la chaîne de préparation des déchets ont été observés. La cisaille et le déchiqueteur placés après la trémie d'alimentation n'étaient pas suffisamment efficaces, en particulier sur les refus > 60 mm du trommel qui contenaient à la fois des déchets de papiers, de plastiques et de bois en mélange. Par conséquent, la cisaille et le déchiqueteur ont été remplacés par un broyeur à griffe et une boucle de recirculation des refus du trommel a également été mise en place.

A cause d'une grande fluctuation des quantités de déchets (principalement les déchets verts) à traiter durant l'année (Facteur 3 entre les tonnages réceptionnés en hiver et en été), un deuxième groupe de cogénération d'une puissance inférieure au premier (523 kilowatt en plus de celui de 944 kilowatt) a été installé en 2 009 afin de valoriser au maximum le biogaz produit même en période hivernale.

Éléments économiques

> Investissements et subventions

	Terrain	112 765	€ HT	134 867	€ TTC
	AMO, maîtrise d'œuvre	389 158	€ HT	465 433	€ TTC
	Génie civil	5 864 455	€ HT	7 013 888	€ TTC
	Process tri	1 707 246	€ HT	2 041 866	€ TTC
	Process méthanisation	1 823 682	€ HT	2 181 124	€ TTC
	Process compostage	148 623	€ HT	177 753	€ TTC
	Traitement de l'air	476 346	€ HT	569 710	€ TTC
	Traitement des eaux process	387 105	€ HT	462 978	€ TTC
Investissements initiaux (prévus	Valorisation du biogaz	1 317 734	€ HT	1 576 010	€ TTC
sur le contrat)	Ingénierie et frais associés	3 000 445	€ HT	3 588 532	€ TTC
,	Fournitures et travaux du tuyauterie	495 246	€ HT	592 314	€ TTC
	Fournitures et travaux d'électricité	850 692	€ HT	1 017 428	€ TTC
	Fournitures et montage charpente	576 595	€ HT	689 608	€ TTC
	Broyeur, GE 500 Kwa	1 066 504	€ HT	1 275 539	€ TTC
	Protection incendie et sécurité	45 328	€ HT	54 212	€ TTC
	Supervision, automatismes	587 133	€ HT	702 211	€ TTC
	Total investissements	18 849 057	€ HT	22 543 472	€ TTC
Montant tota	l des subventions obtenues		2 600 000)	€ TTC
Origine des subventions		` '	FEDER (1,5 millions €), ADEME (1 million €) et Conseil Régional (95 000 €)		

> Fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel (hors recettes) en 2014	quantité	unité
Conso électricité achetée	1 434,547	MWh / an
Conso gaz acheté	0	MWh / an
Conso fuel acheté	91,68	m3 / an
Traitement refus affinage	6 461	tonnes / an
Recettes annuelles en 2014	quantité	unité
Électricité	4 842 448	MWh / an
Chaleur	0	MWh / an
Métaux	50,3	tonnes / an
Compost	5 729	tonnes / an
Autres recyclages matière	0	tonnes / an
Traitement déchets tiers	4 756,19	tonnes / an
Prix à la tonne (payé par la collectivité hors investissement)	64,06	€ HT/tonne

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Déchets verts	ı	5 131,50	tonnes / an
	Biodéchets	27 000	15 335,50	tonnes / an
	Graisses et huiles	1 000	1 079,57	tonnes / an
Déchets entrant SUR	Déchets tiers si tonnage SEVADEC < 24 000 tonnes	3 200	3 681,32	tonnes / an
SITE	Total	28 000	25 227,89	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	11,4	14,6	%

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Déchets entrant DANS LES DIGESTEURS	Total	27 471	23 440	tonnes / an

		Volume		3 100		m3
		Temps de séjour		21		jours
Digesteurs	Digesteur 1	Plage températures	53 à 57			°C
		Déchets entrants	Biodéchets	Graisses et huiles	Autres	

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (recirculation structurants)	0	0	tonnes / an

Sortie

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable	OCTEVA	OCTEVA	
	Temps de séjour en compostage / maturation	21	15 à 30	jours
	Compost conforme NFU 44-051	11 000	6 192	tonnes / an
Compost	Destination	agriculture et horticulture	agriculture, service municipaux et sports	
	Prix de vente moyen (rendu bout de champs)	en fonction du marché	entre 7 et 9	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44-051	0	0	tonnes / an

			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Quantité de bio	gaz brut produit	3 966 267	2 832 001	Nm³/an
	Teneur en mét	hane du biogaz	50	55	%
	Type(s) de traiteme valoris			Déshumidificatio n + filtre à maille métallique	
	Valorisation thermique	MWh auto- consommés / an	7 900	3 986	MWh / an
Biogaz	thermique	MWh vendus / an	0	0	MWh / an
	Valorisation	MWh auto- consommés / an	0	0	MWh / an
	électrique	MWh vendus / an	6 950	4 842	MWh / an
		Prix moyen (€ HT / MWh)	103,04	112,47 (hors prime)	€ HT /MWh
		n carburant		non	
	Injection du biomét	hane dans le réseau		non	
Métaux	Tonnage méta	aux récupérés	-	50,3	tonnes / an
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation) Destination refus primaires		529	30	tonnes / an
			Stockage	Stockage	
		econdaires (après lisation)	4 000	6 461	tonnes / an
Refus	Destination ref	us secondaires	Stockage	Stockage	
		envoyé en stockage	4 529	6 491	tonnes / an
		/ an envoyé en ration	0	0	tonnes / an
	Tonnage total	l de refus / an	4 529	6 491	tonnes / an
Puissance in	stallée initialement	t prévue et réelle	944	1 440	kWe
Nombre d'heures de fonctionnement des moteurs			GE 01 de 944 kW: 6 153,33 heures GE 03 de 523 kW: 2 700,2 heures	h/an	
	Energie électrique et thermique consommée hors chauffage du digesteur			2 868	MWh/an
	risation énergétiqu hors chauffage dig primaire)			35,55%	
Ciec + tileiiii		gesteur // energie		JJ,JJ /0	

> Effluents

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Traitement de	Volume total d'air traité	30 000	44 000	m3 / h
l'air	Types de traitement	Biofiltre	Biofiltre	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter		17 845	m3 / an
process	Destination	STEP	STEP	



Lille Métropole Communauté Urbaine – Sequedin (59)

Identification

Nom de la collectiv	vité	LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE		
	Nom & Prénom	JOUBERT Fré	déric / LESUR Anne	
Contact	Fonction	Agents de s	suivi d'exploitation	
	N° téléphone	03.20.21.39.	66 / 03.20.21.61.14	
Département	N°		59	
Département	Nom		Nord	
Commune d'implanta	tion	S	equedin	
Nom de l'usine		Centre de Valoris	sation Organique (CVO)	
Population desserv	ie		552 000	
Propriétaire de l'us	sine	METROPOLE EURO	PEENNE DE LILLE (MEL)	
Date du dernier arrêté pre	éfectoral	déc	embre-05	
Capacité administrative	du site	108 600	tonnes /an	
Capacite auministrative	méthanisation	66 000	tonnes /an	
Canaditá tachnique	du site	108 600	tonnes /an	
Capacité technique	méthanisation	66 000	tonnes /an	
Constructeur		STRABAG		
Nom du process de métha	anisation	LINDE		
Date d'attribution du marché	de construction	0	1/08/07	
Date d'attribution du marche	d'exploitation	15/03/07		
Date de début de la cons		2004		
Date de réception définitive de méthanisation	u process de	Septembre 2009		
Date de mise en service in	dustrielle	Jan	vier 2010	
Exploitant		CARBIOLANE (groupement RAMERY et DALKIA)		
Type de contrat d'explo	itation	Délégation	de service public	
Certifications du site		ISO 14001		
Emplois (en Equivalent Temps Plein)		39		
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		No	uveau site	

Pourquoi avoir choisi la méthanisation?

Ce choix est le fruit d'une volonté politique forte de mise en place d'un site de traitement en capacité de répondre aux quantités de déchets à traiter et d'atteindre un optimum dans la valorisation de ceux-ci. La méthanisation répond entièrement à ces deux objectifs.

Quelles difficultés techniques ont été rencontrées lors de la mise en service ? Et quelles solutions ont été mises en œuvre ?

Les performances établies dans le marché de conception et construction de l'unité n'ont été atteintes qu'après des travaux d'optimisation supportés par la collectivité.

Éléments économiques

> Investissements et subventions

Investissements initiaux (prévus sur le contrat)	Total investissements	54 millions	€НТ
	Réfection biofiltre (2010)	1 000 000	€ HT
Investissements supplémentaires	Travaux ligne de préparation (2010- 2011)	3 000 000	€ HT
après	Remplacement torchère (2010)	160 000	€ HT
construction	Ventilation 1 (2012)	350 000	€ HT
	Ventilation 2 (2013)	1 500 000	
Montant total des subventions obtenues		2,75 millions (4 millions d'aide globale)	€ TTC
Origine des subventions		Fonds structurels (975 000 €) ADEME (975 000 €) Région Nord Pas de Calais (750 000 €)	

> Fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel en 2014					
		quantité	unité	coût	
4	Conso électricité achetée	6 784	MWh / an	546 750	€ HT / an
dont dépenses annuelles	Conso gaz acheté	26 416	m3 / an	?	€ HT / an
armuenes	Conso fuel acheté	0	m3 / an	0	€ HT / an
	Traitement refus	Refus pris en charge MEL	tonnes / an	Incinération au CVE	€ HT / an
Recettes annue	lles en 2014				
		quantité	unité	recette	
	électricité	0	MWh / an	0	€ HT / an
	chaleur	0	MWh / an	0	€ HT / an
dont recettes	métaux	136,92	tonnes / an	17 919,73	€ HT / an
annuelles	compost	22 907,07	tonnes / an	29 662,39	€ HT / an
	autres recyclages matière	5 781,38	tonnes / an	?	€ HT / an
	biométhane	5 539	MWh / an	386 541	€ HT / an

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR		129 350*	tonnes / an
	Déchets verts	40 600 à 56 700	37 863	tonnes / an
Déchets	Biodéchets	36 000 à 62 000	34 943	tonnes / an
entrant SUR	Autres : restauration hors foyer	2 700 à 6 300	4 578	tonnes / an
SITE	Total	108 000	77 384 (hors OMR)	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	de 25 à 50%	0	%

^{*}Transfert par CTM (Centre de Transfert et Manutention) et Incinération au CVE

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Déchets	Biodéchets	36 000 à 62 000	N.C.	tonnes / an
entrant DANS LES	Autres: restauration hors foyer	2 700 à 6 300	4 578	tonnes / an
DIGESTEURS	Total	68 300		tonnes / an

		Volume	1 900		m3
	Digastour 1	Temps de séjour	21		jours
	Digesteur 1	Plage températures	57		°C
		Déchets entrants	Biodéchets	Autres	
		Volume	1 90	0	m3
Discotous	Digesteur 2	Temps de séjour	21		jours
Digesteurs		Plage températures	39		°C
		Déchets entrants	Biodéchets	Autres	
		Volume	1 900		m3
	Discotous 2	Temps de séjour	21		jours
	Digesteur 3	Plage températures	39		°C
		Déchets entrants	Biodéchets	Autres	

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	40 600 à 56 700		tonnes / an

> Sortie

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	Exploitant	
	Temps de séjour en compostage / maturation	18 + 21	18 + 10	jours
Compost	Compost conforme NFU 44-051	34 000	23 322	tonnes / an
Compost	Destination	Grandes cultures	Grandes cultures	
	Prix de vente moyen	Variable (0,5 à 3,5 €/t)	1,27	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44-051	0	0	tonnes / an

			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Quantité de b	iogaz brut produit	8 135 000	1 242 158	Nm³ / an
	Teneur en m	éthane du biogaz	55	55	%
	, i , ,	ment du biogaz avant orisation	Epuration	Epuration	
	Valorisation thermique	MWh auto- consommés / an	2 900		MWh / an
		MWh vendus / an	0	0	MWh / an
Biogaz	Valorisation	MWh auto- consommés / an	0	0	MWh / an
	électrique	MWh vendus / an	0	0	MWh / an
	Valorisation carburant	Quantité vendue / an	4 000 000 m³ (si non injection)	0	
	Injection du	Quantité annuelle	4 000 000	560 865	
	biométhane dans	Unité	m^3	m^3	
	le réseau	Prix moyen		0,06977	€ HT/kWh

Capacité d'injection du biométhane dans le réseau : 660 Nm³/h

Métaux	Tonnage métaux récupérés	1 070	136,9	tonnes / an
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)	2 970	7 451	tonnes / an
	Destination refus primaires	Incinération	Incinération	
	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)	9 684	6 364*	tonnes / an
Refus	Destination refus secondaires	Incinération	Incinération	
	Tonnage total / an envoyé en stockage	0	0	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération		583	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an	12 650	13 816	tonnes / an

^{*}dont recyclage bois en filière chaufferie de 5 781 tonnes

> Effluents

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Traitement de	Volume total d'air traité	300 000	300 000	m3 / h
l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre	Lavage + biofiltre	

Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter		2 113,22	tonnes / an
process	Destination	Traitement sur place	Traitement sur place	



SYDEME – Forbach (57)

<u>Identification</u>

Nom de la co	llectivité	SYDEME		
	Nom & Prénom	Serge WINKELMULLER		
Contact	Fonction	Directeur Général des	Services	
	N° téléphone	03 87 00 01 01		
Dánartament	N°	57		
Département	Nom	Moselle		
Commune d'im	plantation	Forbach		
Nom de l'	usine	METHAVALOR		
Population d	esservie	287 921		
Propriétaire (de l'usine	SYDEME		
Capacité administrative	du site	45 000	tonnes /an	
Capacite administrative	méthanisation	42 000	tonnes /an	
Canadité tachnique	du site	45 000	tonnes /an	
Capacité technique	méthanisation	42 000	tonnes /an	
Construc	teur	VINCI Environnement		
Nom du process de	méthanisation	KOMPOGAS		
Date d'attribution du marché	de construction	01/11/06		
Date d'attribution du marche	d'exploitation	Assistance à exploitation :	juillet 2008	
Date de début de l	a construction	1 ^{er} juin 2009		
Date de réception prévue du	process de méthanisation	Septembre 2011		
Date de mise en ser	vice industrielle	Avril 2012		
Exploit	ant	SYDEME		
Type de contrat d'exploitation		Régie		
Certifications du site		Non		
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Nouveau site		

Pourquoi avoir choisi la méthanisation?

Le choix s'est avant tout porté sur une valorisation biologique de la fraction fermentescible. La méthanisation s'est ensuite imposée de par son bilan énergétique positif et par l'extension des possibilités de valorisation de la fraction fermentescible (papiers, graisses...).

Éléments économiques

> Investissements et subventions

	Terrain	1 300 000	€ HT
	Etudes	1 604 372	€ HT
	AMO, maîtrise d'œuvre	1 812 000	€ HT
	Génie civil	compris dans les postes	€ HT
	Process tri	3 754 495	€ HT
Investissements	Process méthanisation	7 922 108	€ HT
initiaux (prévus sur le contrat)	Process compostage	4 997 492	€ HT
	Traitement de l'air	1 814 134	€ HT
	Traitement des eaux process	1 589 708	€ HT
	Valorisation du biogaz	3 074 615	€ HT
	investissement autres	8 646 154	€ HT
	Total investissements	36 515 078	€ HT

> Fonctionnement

Les données 2014 ne nous ayant pas été transmises, seules les données théoriques sont présentées.

Coût de fonctionnement annuel prévu		
	quantité	unité
Conso électricité achetée	3 096	MWh / an
Conso gaz acheté	0	MWh / an
Conso fuel acheté	45	m3 / an
Traitement refus	5 780	tonnes / an
Recettes annuelles prévues		
	quantité	unité
électricité	11 200	MWh / an
chaleur	12 400	MWh / an
métaux	500	tonnes / an
compost	8 000	tonnes / an
Prix à la tonne prévisionnel (payé par la collectivité) 65 €/tonne (inclut les amortisseme		

Les données 2014 ne nous ayant pas été transmises, seules les données théoriques sont présentées.

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	
	Déchets verts	8 000	tonnes / an
	Biodéchets	30 000	tonnes / an
	Graisses et huiles	20	tonnes / an
-/.	bio DIB	5 000	tonnes / an
Déchets entrant	DIAA	N.C.	tonnes / an
SUR SITE	Biodéchets emballés	2 000	tonnes / an
	Total	45 000	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	90	%

		Données théoriques	
	Déchets verts	8 000	tonnes / an
	Biodéchets	27 000	tonnes / an
Déchets	Graisses et huiles	20	tonnes / an
entrant DANS LES DIGESTEURS	bio DIB	5 000	tonnes / an
	DIAA	N.C.	tonnes / an
	Autres - Préciser	Biodéchets emballés	
	Tonnage "autre"	2 000	tonnes / an
	Total	42 000	tonnes / an

		Volume		1 400		m3
		Temps de séjour		21 jours		jours
	Digesteur 1	Plage températures		55 °		°C
		Déchets entrants	Biodéchets	Bio DIB	Déchets verts	
		Volume		1 400		
	Digesteur 2	Temps de séjour	21 jours		jours	
Digesteurs		Plage températures	55°			°C
		Déchets entrants	Biodéchets	Bio DIB	Déchets verts	
		Volume	1 400			m3
		Temps de séjour		21 jours		jours
	Digesteur 3	Plage températures		55°		°C
		Déchets entrants	Biodéchets	Bio DIB	Déchets verts	

		Données théoriques	
Structurant	Ajout structurants après méthanisation	1 000	tonnes / an

> Sortie

			Données théoriques	1
	Responsabilité co	mmercialisation ?	Collectivité	
	Nom de l'organi	sme responsable	SYDEME	
	,	en compostage / ration	21	jours
Compost	Compost confor	me NFU 44-051	8 000	tonnes / an
	Desti	nation	particuliers / professionnels	
	Prix de vente moyen Compost non conforme NFU 44-051		8	€ HT / t
			-	tonnes / an
	Ouantité de bio	gaz brut produit	5 500 000	Nm3 / an
	Teneur en méthane du biogaz		58	%
		ent du biogaz avant sation	Déshydratation	
	Valorisation	MWh auto- consommés / an	12 400	MWh / an
	thermique	MWh vendus / an	0	MWh / an
Biogaz	.,,	MWh auto- consommés / an	0	MWh / an
	Valorisation électrique	MWh vendus / an	11 000	MWh / an
		Prix moyen (€ HT / MWh)		€ HT / MWh
	Valorisation carburant		non	
	Injection du biogaz dans le réseau Quantité annuel		400 000	m³ /an
Métaux	Tonnage mét	aux récupérés	500	tonnes / an
		orimaires (avant disation)	2 280	tonnes / an
	Destination re	efus primaires	Stockage + Incinération	
Refus		econdaires (après lisation)	3 500	tonnes / an
	Destination ref	us secondaires	Stockage + Incinération	
	Tonnage total	l de refus / an	5 780	tonnes / an
	Puissance install	ée	1 737	kWe

> Effluents

		Données théoriques	
Traitement	Volume total d'air traité	20 000	m3 / h
de l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre	
Traitement	Volume total eaux process à traiter	14 000	m3 / an
eaux process	Destination		



VALTOM – Puy de Dôme (63)

<u>Identification</u>

Nom de la collectivité		VALTOM		
	Nom & Prénom	Olivie	MEZZALIRA	
Contact	Fonction		Pirection	
	N° téléphone	04 73 44 24 24		
Département	N°		63	
Departement	Nom	Puy	de Dôme	
Commune d'implanta	ntion	Clerm	nont Ferrand	
Nom de l'usine		١	/ERNEA	
Population desserv	ie	Puy-de-Dôme	e / Nord Haute-Loire	
Propriétaire de l'usine		Nove	rgie-Vernéa	
Date du dernier arrêté préfectoral		2	0/05/09	
Canaditá administrativa	du site	238 000	tonnes /an	
Capacité administrative	méthanisation	18 000	tonnes /an	
Capacité technique	du site	238 000	tonnes /an	
Capacite tecinique	méthanisation	18 000	tonnes /an	
Constructeur		VINCI Environnement		
Nom du process de méth	anisation	KOMPOGAS		
Date d'attribution du marché	de construction	0	9/12/05	
Date d'actribation da marche	d'exploitation	0	9/12/05	
Date de début de la cons	struction	01/06/11		
Date de mise en service ir	dustrielle	2ème semestre 2013		
Date de réception du process de	méthanisation	1er trimestre 2014		
Exploitant		Vernéa (filiale de Novergie)		
Type de contrat d'explo	itation	Délégation de service public		
Certifications du site		Projet ISO 14001 à la MSI		
Emplois (en équivalent Ter	mps plein)		52	
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		No	uveau site	

Éléments économiques

L'investissement total a été de 9 738 000 € HT et le prix à la tonne payé par la collectivité est de 91 €/tonne.

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR	155 500	147 437	tonnes / an
	Déchets verts	8 500	8 735	tonnes / an
	Biodéchets	18 000	11 307	tonnes / an
	Refus de tri CS	6 000	7 108	tonnes / an
Déchets	Boues de STEP	5 000	732	tonnes / an
entrant SUR SITE	Encombrant de déchèterie	25 000	22 155	tonnes / an
	déchets municipaux	-	641	tonnes / an
	déchets d'activité économique	20 000	22 001	tonnes / an
	Total	238 000	220 116	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	8,4%	10%	%

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR	-	-	tonnes / an
	Déchets verts	1 000		tonnes / an
Déchets	Biodéchets	16 000	11 307	tonnes / an
entrant DANS LES DIGESTEURS	Graisses et huiles		14	tonnes / an
	bio DIB		858	tonnes / an
	Tonnage "autre"	1 000		tonnes / an
	Total	18 000	12 179	tonnes / an

		Volume		1 500			m3
	Digesteurs Temps de séjour Plage températures Déchets entrants	Temps de séjour		19			jours
Digesteurs		9	55			°C	
		Déchets verts	Biodéchets	DIAA	Graisses et huiles		

			Données théoriques	Données réelles 2014	
Structu	int m	Ajout déchets après léthanisation (structurants)	6 500		tonnes / an

Sortie

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable	Vernéa	Vernéa	
	Compost déchets verts conforme NFU 44-051	4 559	2 185	tonnes / an
Compost	Compost biodéchets conforme NFU 44-051		2 066	tonnes / an
	Destination	agriculture	agriculture (dép 63 et 03)	
	Prix de vente moyen		NC	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44- 051		0	tonnes / an

			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Quantité de biogaz brut produit		2 628 000	1 069 921	Nm³ / an
	Teneur en méth	nane du biogaz	53 à 63		%
	Type(s) de traite avant val	2		Déshydratation + Traitement thermique	
Biogaz	Valorisation thermique	MWh auto- consommés / an	11 224		MWh / an
	Valorisation électrique	MWh vendus / an		6 206	MWh / an
	Valorisation carburant		non		
	Injection du bion rése		ı	non	

Ctabiliant	Tonnage / an	34 799	tonnes / an	
Stabilisat	Destination		95% stockage + 5% UVE	

	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)	2 970	62	tonnes / an
	Destination refus primaires	Unité de valorisation énergétique	Stockage + Unité de valorisation énergétique	
	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)	1 945	3 274	tonnes / an
Refus	Destination refus secondaires	Unité de valorisation énergétique	Stockage + Unité de valorisation énergétique	
	Tonnage total / an envoyé en stockage (hors stabilisat)	0	3 128	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération (hors stabilisat)	4 915	208	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an	4 915	3 336	tonnes / an

Taux de valorisation énergétique prévu (= (production élec + therm hors chauffage	38	%
digesteur)/énergie primaire)	36	70

> Effluents

		Données théoriques	Données 2014	
Traitement de	Volume total d'air traité	84 000	113 000	m3 / h
l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre	Lavage + biofiltre	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	10 070		m3 / an
process	Destination	Stabilisation biologique		

Unités méthanisant principalement des ordures ménagères



Amiens Métropole – Amiens (80)

Identification

Nom de la collecti	vité		GGLOMERATION AMIENS	
	Nom & Prénom	Fati	ima OUADI	
Contact	Fonction	Directrice d	le l'environnement	
	N° téléphone	03 2	22 97 40 40	
Dánartoment	N°		80	
Département Nom			Somme	
Commune d'implant	ation		Amiens	
Nom de l'usine		IDEX ENVIRO	NNEMENT PICARDIE	
Population desserv	⁄ie	175 3	808 habitants	
Propriétaire de l'usine			GGLOMERATION AMIENS TROPOLE	
Date du dernier arrêté p	réfectoral	16/05/11 Extension plan d'épandage jus		
Capacité administrative	du site	106 000	tonnes /an	
	méthanisation		tonnes /an	
Capacité technique	du site	106 000	tonnes /an	
Capacite technique	méthanisation		tonnes /an	
Constructeur		VALORGA International / SOFREGAZ		
Nom du process de méth	anisation	VALORGA		
Date de réception définitive on méthanisation	du process de	30/01/1990 (date du contrat d'exploitation)		
Date de mise en service in	ndustrielle	a	oût 1988	
Exploitant		IDEX Enviro	onnement Picardie	
Type de contrat d'expl	oitation	Délégation	n de service public	
Certifications du s	ite	ISO 9001 (obtenue en 2000)		
Emplois (en Equivalent Temps Plein)		29		
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Nouveau site		

Eléments économiques

> Investissements et subventions

Les données concernant les investissements initiaux n'ont pas été communiquées. Après construction, 3,6 millions d'euros H.T. ont été investis pour la cogénération en 2009 et 2,58 millions d'euros H.T. ont été investis pour la mise en conformité et le séchage du pressat en 2015.

Fonctionnement

Coût total à la tonne incluant les amortissements et le coût d'exploitation en 2014	98,78	€ TTC/tonne
--	-------	-------------

Éléments techniques

> Entrée

		Données réelles 2014	
	OMR	64 887	tonnes / an
	Déchets verts	13 821	tonnes / an
	Graisses et huiles	1 984	tonnes / an
Déchets entrant	Refus de tri CS	864	tonnes / an
SUR SITE	bio DIB	18 558	tonnes / an
	Total	100 114	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	30,7	%

		Données réelles 2014	
Déchets entrant DANS LES DIGESTEURS	Total	76 168	tonnes / an

		Volume		2	400		m3
		Temps de séjour		21			jours
	Digesteur 1	Plage températures		37-40			°C
.		Déchets entrants	OMR	DV	graisses	DIAA	
Digesteurs		Volume		2	400		m3
		Temps de séjour			21		jours
	Digesteur 2	Plage températures	37-40			°C	
		Déchets entrants	OMR	DV	graisses	DIAA	
	Digesteur 3	Volume	2 400			m3	
		Temps de séjour	21			jours	
		Plage températures	37-40			°C	
Dimentaria		Déchets entrants	OMR	DV	graisses	DIAA	
Digesteurs		Volume		3	500		m3
		Temps de séjour			21		jours
	Digesteur 4	Plage températures		3	7-40		°C
		Déchets entrants	OMR	DV	graisses	DIAA	

	Données réelles 2014	
Structurant Ajout structurant après méthanisation	10 100	tonnes / an

Sortie

/ 30	rtie			
			Données réelles 2014	
Compost	Responsabilité commercialisation ?		Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable		IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE	
	Temps de séjour en compostage / maturation		28	jours
	Compost conforme NFU 44-051		19 072	tonnes / an
	Destination (préciser le(s) département(s) en % du tonnage)		100 % dans la Somme	
	Quantité de biogaz brut produit		11 559 775	Nm³ / an
	Teneur en méthane du biogaz		54,6	%
	Type(s) de traitement du biogaz avant valorisation		Déshydratation + Charbon acti	f
	Valorisation	MWh auto-consommés / an	3 781	MWh / an
Biogaz	thermique	MWh vendus / an	3 313	MWh / an
	Valorisation	MWh auto-consommés / an	0	MWh / an
	électrique	MWh vendus / an	18 837	MWh / an
	Valorisation carburant		non	
	Injection du biométhane dans le réseau		non	
Métaux	Tonnag	e métaux récupérés	1 393	tonnes / an
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)		12 453	tonnes / an
		ation refus primaires	Stockage	
Refus	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)		36 390	tonnes / an
Relus	Destination refus secondaires		Stockage	
	Tonnage total / an envoyé en stockage		48 843	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération		0	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an		48 843	tonnes / an
Puissance installée initialement prévue et réelle		2 830	kW _e	
Nombre d	'heures de fond	ctionnement des moteurs	15 001 (2 moteurs)	h/an
Taux de valorisation énergétique (= (production élec + therm hors chauffage digesteur)/énergie primaire)		V = 48 %		

Effluents

		Données réelles 2014	
Traitement de l'air	Volume total d'air traité	50 000	m3 / h
	Types de traitement	Biofiltre	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	6 396	m3 / an
process	Destination	STEP	

Commentaires

Mise en conformité usine et séchage du pressat.



SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts – Varenne Jarcy (91)

<u>Identification</u>

Nom de la collecti	Nom de la collectivité		SIVOM VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS		
	Nom & Prénom	COUI	NIL Magali-Anne		
Contact	Fonction	Dire	ectrice Adjointe		
	N° téléphone	01	69.00.16.29		
Démontomont	N°		91		
Département	Nom		Essonne		
Commune d'implant	ation	Va	arennes Jarcy		
Population desserv	/ie	173	3 000 habitants		
Propriétaire de l'usine		SIVOM VALLEE DE	L'YERRES ET DES SENARTS		
Date du dernier arrêté pi	réfectoral		août-08		
	du site	100 000	tonnes / an		
Capacité administrative	méthanisation	500	tonnes / jour		
Constructeur		SRW			
Nom du process de méth	anisation	VALORGA			
Date d'attribution du marché	de construction		16/02/00		
Date d'attribution du marche	d'exploitation		16/03/01		
Date de début de la cons	struction	mars-01			
Date de mise en service i	ndustrielle	septembre-02			
Date de réception définitive on méthanisation	du process de		mai-03		
Exploitant		URBASYS (80% URBASER / 20% VALORGA International)			
Type de contrat d'expl	oitation	Délégati	on de service public		
Certifications du s	ite	ISO 14 001 / I	SO 9001 / OHSAS 18 001		
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Extensio	on sur site existant		

Suite à un incendie mi-2013, l'unité de traitement n'a pas fonctionné en 2014 et a redémarré en septembre 2015.

Commentaires

Étude en cours de déconditionnement sur site pour les biodéchets des gros producteurs régionaux (restaurations collectives, GMS, IAA, etc.) objectif début 2016.



Montpellier Méditerranée Métropole - Montpellier (34)

<u>Identification</u>

Nom de la collect	tivité	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER		
	Nom & Prénom	DELIG	GNY Christophe	
Contact	Fonction	Directeur de la Propreté	et de la Valorisation des déchets	
	N° téléphone		67.13.61.73	
	N°	0 1.	34	
Département	Nom		Hérault	
Commune d'implantation		M	1ontpellier	
Nom de l'usine			AMETYST	
Population desse	rvie	428 (089 habitants	
Propriétaire de l'usine		COMMUNAUTE D'AGGL	OMERATION DE MONTPELLIER	
Date du dernier arrêté préfectoral		octobre-06 – transfert de l	'AP au délégataire le 4 février 2015	
	du site	203 000	tonnes /an	
Capacité administrative	méthanisation	107 050	tonnes /an	
Constructeur		VINCI Environnement		
Nom du process de mét	hanisation	KOMPOGAS		
Date d'attribution du	de construction	:	14/06/05	
marché	d'exploitation	24/07/2007 rer	nouvelé en octobre 2014	
Date du début de la co		01/10/06		
Date de réception définitive méthanisatior		30/03/12		
Date de mise en service	industrielle	Déc	embre 2008	
Exploitant			PERGIE - SUEZ ENVIRONEMENT)	
Type de contrat d'exp	loitation		renouvelée en nov 2014, avec effet janvier 2015	
Emplois (en Equivalent T	emps Plein)	66		
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		No	ouveau site	

Pourquoi avoir choisi la méthanisation :

Mise en œuvre d'une filière complète de gestion des déchets à l'échelle communautaire, conforme au plan départemental d'élimination des déchets ménagers - délibération du conseil du 29 novembre 2002.

Quelles difficultés techniques ont été rencontrées lors de la mise en service ? Et quelles solutions ont été mises en œuvre ?

- Difficultés sur la chaîne de tri et de préparation des OMR à la mise en service : adaptation de certains convoyeurs et modification des accès + actions de communication en amont de la collecte auprès des usagers + adaptation des circuits de collecte.
- Nuisances olfactives : programme de travaux de confinement des équipements et des bâtiments + modification de l'aéraulique des halls et mise en place d'un troisième biofiltre + dispositifs de traitement par charbon actif avant rejet.

- Quantité de compost insuffisante : modification de la ligne de maturation des composts avec mise en place d'une mélangeuse pour incorporation de copeaux de bois et de déchets verts + modification de la ligne d'affinage.

Éléments économiques

> Investissements et subventions

	Terrain	3 406 054	€ HT	4 073 641	€ TTC
	Etudes	5 377 000	€ HT	6 430 892	€ TTC
	AMO, maîtrise d'œuvre, mandat	5 377 000	€ HT	0 430 692	€ TTC
	Génie civil		€ HT		€ TTC
Investissements	Process tri		€ HT		€ TTC
initiaux (prévus	Process méthanisation		€ HT		€ TTC
sur le contrat)	Process compostage	80 844 851	€ HT	96 690 442	€ TTC
	Traitement de l'air		€ HT		€ TTC
	Traitement des eaux process	nent des eaux process			€ TTC
	Valorisation du biogaz		€ HT		€ TTC
	Total investissements	89 627 905	€ HT	107 194 974	€ TTC
	3ème biofiltre et modifications de l'aéraulique	5 275 351	€HT		
Investissements supplémentaires après	Modifications du process = ligne maturation composts et affinage		€ HT		
construction	Travaux divers / amélioration process, aménagement passerelle	1 362 679	€ HT		
Montant total	des subventions obtenues	1	0 024 58	0	€ TTC
Origi	ine des subventions	Région Languedoc Roussillon (9 024 580 €), ADEME (1 000 000 €)			

> Fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel (hors recettes) en 2014	quantité	unité	coût	
Conso électricité achetée	15 207,40	MWh / an	1 150 022	€ HT / an
Conso gaz acheté	83,84	MWh / an	4 586	€ HT / an
Conso fuel acheté	107	m3 / an	73 162	€ HT / an
Traitement refus (dont stabilisat)	114 871,23	tonnes / an	/	€ HT / an
Eau potable	59 112	m3 / an	109 940	€ HT / an
Recettes de fonctionnement annuelles	quantité	unité	recette	
Électricité	18 690,85	MWh / an	1 944 222	€ HT / an
Chaleur	7 704,52	MWh / an	0	€ HT / an
Métaux	897	tonnes / an	33 791	€ HT / an
Compost	175	tonnes / an		€ HT / an

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR	170 000	123 582	tonnes / an
Déchets entrant SUR SITE	Biodéchets	33 000	8 324	tonnes / an
	Déchets verts broyés/structurant maturation compostage	4 000	12 703	tonnes / an
	Total	207 000	144 609	tonnes / an

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Déchets entrant DANS LES DIGESTEURS	OMR	77 050		tonnes / an
	Déchets verts	ı	55 384	tonnes / an
	Biodéchets	30 000		tonnes / an
	Total	107 050	55 384	tonnes / an

		Volume	1 500		m3
	Digesteurs	Temps de séjour	Non ut	ilisés	jours
1,6 et	1,6 et 8	Plage températures	55	55	
		Déchets entrants	Non ut	ilisés	
Digesteurs		Volume	1 5	00	m3
	Digesteur 2, 3, 4 et 7 OMR	Temps de séjour	18 à 24		jours
		Plage températures	55		°C
		Déchets entrants	OMR		
		Volume	1 500		m3
	Digesteur 5	Temps de séjour	18 à 24		jours
Digesteurs	Biodéchets + OMR	Plage températures	55		°C
		Déchets entrants	OMR	Biodéchets	

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	4 000	12 416	tonnes / an

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable	AMETYST	AMETYST	
6	Temps de séjour en compostage / maturation	28	28	jours
Compost	Compost conforme NFU 44-051	28 000	175	tonnes / an
	Destination	valorisation agricole	valorisation agricole	
	Prix de vente moyen	7		€ HT / t

			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Quantité	é de biogaz brut produit	14 400 000	9 609 779	Nm³ / an
	Teneur en méthane du biogaz		55	55,2	%
		traitement du biogaz t valorisation	FeCl3 dans digesteur + Déshydratation + Charbon actif	Séchage + Charbon actif	
	Valorisation thermique	MWh auto- consommés / an	19 000	2 499,64	MWh / an
Biogaz		MWh vendus / an	0	4 933,88	MWh / an
Biogaz	and made	Prix moyen (€ HT/MWh)	-	0	€ HT/MWh
	Valorisation	MWh auto- consommés / an	0	548,02	MWh / an
	électrique	MWh vendus / an	30 000	18 700,19	MWh / an
		Prix moyen (€ HT/MWh)	115	104,02	€ HT/MWh
		ation carburant	no	n	
	Injection du	biométhane dans le réseau	no	n	
	To	nnage / an	42 000	48 945	tonnes / an
Stabilisat		estination	Stockage	Stockage ou incinération	
D4 54	T	/ / / . / .	4.260	007	t/
Métaux	Tonnage	métaux récupérés	4 260	897	tonnes / an
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)		62 510	66 272	tonnes / an
	Destination refus primaires		Stockage + Incinération	Stockage + Incinération	
	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)		3 680	0	tonnes / an
Refus		n refus secondaires	Stockage + Incinération		
	stockage	otal / an envoyé en e (hors stabilisat)	-	29 453	tonnes / an
	incinération	otal / an envoyé en on (hors stabilisat)	-	36 819	tonnes / an
	Tonnage t	otal de refus / an	66 190	66 272	tonnes / an
			T		
Puissance	installée init réelle	ialement prévue et e	3 660	3 660	MW
Norshus	'houres de fe	notionnoment des	T	Moyonno do E 700	
Nombre d	neures de fo moteu	onctionnement des rs	8 000 h/moteur	Moyenne de 5 796 h/moteur	h/an
Encur	nio áloctricus	ot thormisus	T		
		et thermique ffage du digesteur		15 206	MWh/an
(production		énergétique (= rm hors chauffage gie primaire)	37,9%	45,6%	

Effluents

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Volume total d'air traité	180 000	309 000	m3 / h
Traitement de l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre	Lavage + biofiltre + charbon actif	
	Volume total eaux process	0	40.70E	m2 / 2n

Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	0	49 795	m3 / an
process	Destination	STEP	STEP	

Commentaires

Le nouveau contrat de délégation de service public négocié en 2014 et qui a pris effet le 1er janvier 2015, concrétise des avancées significatives en matière d'évolution du bilan matière de l'installation grâce à un programme de travaux concessifs ambitieux de 9,7 M€ HT (Amélioration du tri de la matière organique en amont des digesteurs, mise en place d'une station des effluents liquides interne au site, optimisation de la valorisation du biogaz par cogénération).

Il s'agit d'accroître la quantité de compost produite, portée à 33 000 tonnes par an (18 % des entrants) et de développer une filière dite « CSR » (combustibles solides de récupération) à partir de la fraction à très haut pouvoir calorifique des déchets traités de 12 000 tonnes minimum par an (8 % des entrants).

En matière de bilan énergétique, l'engagement du nouveau délégataire porte sur la production d'au-moins 22 900 MWh par an (en augmentation de plus de 20 % par rapport à la performance de 2014).

Le délégataire s'est également engagé à développer l'accueil des déchets organiques des professionnels, en écho aux obligations réglementaires faites aux gros producteurs de matière organique de trier et de valoriser cette fraction de leurs déchets — obtention de l'agrément sanitaire pour l'accueil des SPA 3 en janvier 2015.



Syndicat Mixte du Point Fort – Cavigny (50)

Identification

Nom de la collectivité		SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT		
	Nom & Prénom	G	RAPPE Denis	
Contact	Fonction		Directeur	
	N° téléphone	02	2.33.77.87.00	
Démandament	N°	50		
Département	Nom		Manche	
Commune d'implanta	tion		Cavigny	
Nom de l'usine		PONT FOI	RT ENVIRONNEMENT	
Population desservi	e	220	000 habitants	
Propriétaire de l'us	ine	SYNDICAT N	MIXTE DU POINT FORT	
Date du dernier arrêté préfectoral			juillet-09	
Capacité administrative	du site		tonnes /an	
Capacite administrative	méthanisation	72 000	tonnes /an	
Capacité technique	du site		tonnes /an	
Capacite technique	méthanisation	72 000	tonnes /an	
Constructeur		VINCI Environnement		
Nom du process de métha	inisation	KOMPOGAS		
Date d'attribution du marché	de construction		Août 2005	
Date d'attribution du marche	d'exploitation	Arre	êté juillet 2009	
Date de début de la cons	truction		Juillet 2009	
Date de réception définitive du proces	ss de méthanisation	Premi	er semestre 2010	
Date de mise en service in	dustrielle	Septembre 2009		
Exploitant		SYNDICAT N	MIXTE DU POINT FORT	
Type de contrat d'exploi	Type de contrat d'exploitation		Régie	
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		ľ	Nouveau site	

Pourquoi avoir choisi la méthanisation?

Recherche d'une filière avec valorisation électrique, thermique et matière, répondant à la réglementation sur le stockage des déchets ultimes. La stabilisation n'avait pas été retenue car aucune production électrique, thermique et matière.

Quelles difficultés techniques ont été rencontrées lors de la mise en service ? Et quelles solutions ont été mises en œuvre ?

Bilan hydrique positif d'où la mise en place d'un évapoconcentrateur Problème de stabilité du produit en maturation avant affinage donc arrêt de l'arrosage avec des jus de presses.

Éléments économiques

> Investissements et subventions

	Process tri		€ HT
	Process méthanisation		€ HT
Investissements	Process compostage	16 651 561	€ HT
initiaux (prévus	Traitement de l'air		€ HT
sur le contrat)	Traitement des eaux process		€ HT
	Valorisation du biogaz	794 332	€ HT
	Total investissements	17 445 893	€ HT
Montant total des subventions obtenues		2 092 446	€ TTC
Origine des subventions		Conseil Général, FEDER et Conseil Régi	onal

Les coûts de fonctionnement n'ont pas été communiqués.

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR	60 000	41 251	tonnes / an
Déchets	Déchets verts	12 000	7 464	tonnes / an
entrant SUR	Biodéchets		509	tonnes / an
SITE	Total	72 000	48 715	tonnes / an

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Déchets	OMR		14 092	tonnes / an
entrant	Biodéchets		509	tonnes / an
DANS LES DIGESTEURS	Total		14 601	tonnes / an

Digesteurs Digesteurs Digesteur		Volume	1 100	m3
	Digesteur 1	Temps de séjour	20	jours
	Digesteur 1	Plage températures	52	°C
	Digesteur 2 Temps d	Volume	1 100	m3
		Temps de séjour	20	jours
		Plage températures	52	°C

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Collectivité	Collectivité	
Compost	Nom de l'organisme responsable	SMPF	SMPF	
	Temps de séjour en compostage / maturation		35	jours
	Compost conforme NFU 44-051	15 000	2 600	tonnes / an
	Prix de vente moyen		5	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44-051		1 800	tonnes / an

			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Quantité de	biogaz brut produit	2 600 000	2 281 323	Nm³/an
	Teneur en méthane du biogaz			60	%
Biogaz	Type(s) de traitement du biogaz avant valorisation			chlorure ferrique dans les digesteurs + séchage après	
Dioguz	Valorisation électrique	MWh vendus / an	5 400	3 262	MWh / an
	Valoris	ation carburant	r	non	
	Injection du biométhane dans le réseau		r	non	
Métaux	Tonnage i	métaux récupérés		463	tonnes / an
		us primaires (avant chanisation)		22 164	tonnes / an
	Destination	on refus primaires		Stockage	
	Tonnage refu	is secondaires (après chanisation)		5 434	tonnes / an
Refus	Destination	refus secondaires		Stockage	
Refus		otal / an envoyé en stockage		27 598	tonnes / an
		otal / an envoyé en cinération		0	tonnes / an
	Tonnage t	otal de refus / an		27 598	tonnes / an
Puissance	installée initia réelle	lement prévue et		0,716	MWe

> Effluents

		Données réelles 2014	
Traitement de	Volume total d'air traité		m3 / h
l'air	Types de traitement	Biofiltre	
			_
Traitement	Volume total eaux process à traiter		m3 / an
eaux process	Destination	Traitement sur place (+ évacuation sur STEP)	



Marseille Provence Métropole – Fos-sur-Mer (13)

<u>Identification</u>

Nom de la collectivité		Marseille Provence Métropole		
	Nom & Prénom	Alex AMBERTO		
Contact	Fonction	Chef de service / Direction Traitem	ent des déchets	
	N° téléphone	04 91 99 74 70		
D for a set a second	N°	13		
Département	Nom	Bouches du Rhône		
Commune d'im	plantation	Fos-sur-Mer		
Nom de l'u	usine	Centre de traitement multifilières ménagers de Marseille Provenc		
Population de	esservie	1 039 739		
Propriétaire de l'usine		Contrat de DSP entre MPM	et EveRé	
Date du dernier arre	êté préfectoral	28/06/2012 et AP complémentaire du 15/10/201		
Capacité administrative	du site	440 000	tonnes /an	
(2012)	méthanisation	111 000	tonnes /an	
Compoité to aboleus	du site	444 329	tonnes /an	
Capacité technique	méthanisation	111 200	tonnes /an	
Construc	teur	EveRé / Urbaser Environnement		
Nom du process de	méthanisation	Valorga		
Date d'attribution du marché	de construction	04/07/2005 (DSP de conception	, réalisation,	
Date d'attribution du marche	d'exploitation	financement et exploitat	tion)	
Date du début de la		Novembre 2006		
Date de réception défini méthanisa		30/11/10		
Date de mise en ser	vice industrielle	07/01/10		
Exploita	ant	EveRé		
Type de contrat d'exploitation		Délégation de service public		
Certifications du site		Démarche ISO 14 00	1	
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Nouveau site		

<u>Note</u>: Cette installation est un centre de traitement multifilières, c'est-à-dire qu'il regroupe, sur un même site, un centre de tri primaire, une unité de valorisation organique (tubes de fermentation rotatifs - tri secondaire - méthanisation - compostage) et une unité de valorisation énergétique des refus.

> Commentaires

Site en cours de reconstruction suite à un incendie en novembre 2013.



SYSEM - Vannes (56)

<u>Identification</u>

Nom de la collectivité		SYSEM	
	Nom & Prénom		TAZE Gilles
Contact	Fonction		Directeur
	N° téléphone	02.97.42.66.75	
Dánartament	N°		56
Département	Nom		Morbihan
Commune d'implanta	ation		Vannes
Nom de l'usine			VENESYS
Population desserv	vie	206	439 habitants
Propriétaire de l'us	sine		SYSEM
Date du dernier arrêté pr	éfectoral		février-10
Canaditá administrativo	du site	53 000	tonnes /an
Capacité administrative	méthanisation	16 000	tonnes /an
Canacitá tachnique	du site	53 000	tonnes /an
Capacité technique	méthanisation	16 000	tonnes /an
Constructeur		VINCI Environnement	
Nom du process de méth	anisation	KOMPOGAS	
Date d'attribution du marché	de construction		01/12/08
Date d'attribution du marche	d'exploitation		18/12/11
Date de début de la cons	struction	15/06/10	
Date de réception prévue du proces	s de méthanisation		15/03/12
Date de mise en service ir	ndustrielle	15/05/12	
Exploitant		GEVAL	. (groupe Veolia)
Type de contrat d'explo	oitation	Contrat pr	restations de services
Certifications du si	Certifications du site)1 prévue (minimum)
Emplois (en Equivalent Te	Emplois (en Equivalent Temps Plein)		18
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Ŋ	Nouveau site

Quelles difficultés techniques ont été rencontrées lors de la mise en service ? Quelles solutions ont été mises en œuvre ?

L'installation a été réceptionnée fin 2013, mais nécessite une phase d'optimisation sur de nombreux points, qui s'étalera sur plusieurs années, afin d'en stabiliser le process, rapprocher les performances du prévisionnel, améliorer les conditions de travail, réduire certaines nuisances et maîtriser, voire réduire, les coûts d'exploitation.

Éléments économiques ➤ Investissements et subventions

	Terrain	843 000	€ HT	1 008 228	€ TTC
	AMO, CT, CSST, Hono divers	630 000	€ HT	753 480	€ TTC
	Etudes		€ HT		€ TTC
	Génie civil		€ HT		€ TTC
	Process tri		€ HT		€ TTC
Investissements	Process méthanisation	20 717 000	€ HT	24 245 522	€ TTC
initiaux (prévus sur le contrat)	Process compostage	28 717 000	€ HT	34 345 532	€ TTC
sur le contrat,	Traitement de l'air		€ HT		€ TTC
	Traitement des eaux process		€ HT		€ TTC
	Valorisation du biogaz		€ HT		€ TTC
	Autres investissements	210 000	€ HT		€ TTC
	Total investissements	30 400 000	€ HT	36 107 240	€ TTC
Investissements supplémentaires après construction	Fermeture hall de stockage compost, traitement de l'air		€ HT	250 000	€TTC
Montant total des subventions obtenues		5 600 000		€	
Origi	ne des subventions	Cons	seil Généra	ıl du Morbihan	

> Fonctionnement

Détail des dépenses et recettes de l'exploitant non disponible

Coût de fonctionnement annuel (hors recettes) en 2014	quantité	unité	coût	
Traitement refus primaires (dépense SYSEM)	17 555	tonnes / an	1 347 000	€ HT / an
Recettes annuelles en 2014	quantité	unité	recette	
électricité	2 409	MWh / an	369 660	€ HT / an
chaleur	1 083	MWh / an	25 523	€ HT / an
métaux	499	tonnes / an	NC	€ HT / an
compost	5 170	tonnes / an	NC	€ HT / an
Prix à la tonne (payé par la collectivité) recettes de vente d'énergie déduites	94,71		€ HT/tonne	

Amortissements prévus des investissements	50	€ HT/an
Coût total à la tonne incluant les amortissements et le coût	144.71	C IIT /homno
d'exploitation	144,71	€ HT/tonne

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR	50 000 à 53 000	43 807	tonnes / an
	Déchets verts	1 500	1 613	tonnes / an
	Refus de tri CS	0 à 3000	0	tonnes / an
Déchets	bio DIB	0	463	tonnes / an
entrant SUR SITE	Total	54 500	45 883	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	0	1%	%

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR + structurant	13 200	10 245	tonnes / an
Déchets	Déchets verts	1 500	0	tonnes / an
entrant DANS LES	Refus de tri CS	dans FFOM issue d'OMR	0	tonnes / an
DIGESTEURS	Total	14 700	10 245	tonnes / an

		Volume	1 600 (1 200 utiles)	m3
		Temps de séjour	14-15	jours
Digesteurs	Digesteur 1	Plage températures	55	°C
		Déchets entrants	OMR	

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Structurant	Ajout structurant après méthanisation	0	1 613	tonnes / an

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable	GEVAL	GEVAL	
	Temps de séjour en compostage / maturation	variable	variable	jours
Compost	Compost conforme NFU 44- 051	14 500 (5 900 métha + 8 600 filière BRS aérobie)	5 170	tonnes / an
	Destination (préciser le(s) département(s) en % du tonnage)	principalement agriculture	Agriculture locale (100%)	
	Prix de vente moyen		2,5	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44- 051	0	0	tonnes / an

			Données théoriques	Données réelles 2014	
	Quantité de	e biogaz brut produit	1 650 000	1 126 898	Nm³ / an
	Teneur er	n méthane du biogaz		55-60	%
	Type(s) de traitement du biogaz avant valorisation		FeCl3 dans digesteur + Déshydratation + Charbon actif		
Biogaz	Valorisation	MWh auto-consommés / an	1 750	600	MWh / an
	thermique	MWh vendus / an	1 840	1 083	MWh / an
	Malawiaskiasa	MWh auto-consommés / an	200	0	MWh / an
	Valorisation électrique	MWh vendus / an	3 500	2 409	MWh / an
	ciccuique	Prix moyen (€ HT / MWh)		153	€ HT / MWh
	Valori	sation carburant	no	n	
	Injection du bi	ométhane dans le réseau	no	on	

	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)	19 500	17 555	tonnes / an
	Destination refus primaires	Stockage	Stockage	
Refus	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)	5 500	6 068	tonnes / an
Reius	Destination refus secondaires	Stockage	Stockage	
	Tonnage total / an envoyé en stockage	21 600	23 624	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an	25 000	23 624*	tonnes / an

^{*}Les refus primaires et secondaires sont ceux de l'installation et non ceux de la seule méthanisation.

Puissance installée	0,530		MWe
Energie électrique et thermique consommée hors chauffage du digesteur		4 684	MWh/an
Taux de valorisation énergétique prévu (= (production élec + therm hors chauffage digesteur)/énergie primaire)		62,4 %	

> Effluents

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Volume total d'air traité	100 000	variable	m3 / h
Traitement de l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre		
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	0	126	m3 / an
process	Doctination	Λ.ı.+»	*	i -

^{*}évacuation ponctuelle (vidange du réseau suite à incident technique) vers plateforme de compostage

Commentaires

L'unité ne méthanise que la fraction fine (0/60 mm) des OMR, et une partie de la seconde fraction (60/400 mm), le reste de celle-ci passant par un bioréacteur avant d'être criblée à 30 mm et compostée. La fraction supérieure à 400 mm est considérée comme un refus.



Syndicat Mixte Bil Ta Garbi – Bayonne (64)

Identification

Nom de la collectivité		Syndicat Mixte Bil Ta (Garbi	
	Nom & Prénom	Dominique CARRERE		
Contact	Fonction	Directeur		
	N° téléphone	05 59 44 26 44		
Dánartament	N°	64		
Département	Nom	Pyrénées Atlantiques	S	
Commune d'imp	Commune d'implantation			
Nom de l'us	sine	Canopia		
Population des	sservie	278 500 habitants		
Propriétaire de	l'usine	Syndicat Mixte Bil Ta G	arbi	
Date du dernier arrêté préfectoral		13/08/10		
Canacitá administrativo	du site	84 000	tonnes /an	
Capacité administrative	méthanisation	84 000	tonnes /an	
Canaditá tachniaus	du site	84 000	tonnes /an	
Capacité technique	méthanisation	84 000	tonnes /an	
Constructe	eur	URBASER ENVIRONNEMENT		
Nom du process de r	néthanisation	VALORGA		
Date d'attribution du marché	de construction	01/06/10		
Date d'attribution du marche	d'exploitation	01/06/10		
Date de début de la	construction	Juin 2012		
Date de mise en servi	ce industrielle	Avril 2014		
Date de réception du proce	ss de méthanisation	Juin 2015		
Exploitar	it	VALORTEGIA		
Type de contrat d'e	exploitation	Contrat prestations de se	rvices	
Certifications du site		En attente ISO 14001		
Emplois (en Equivalent Temps Plein)		30		
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Nouveau site		

Pourquoi avoir choisi la méthanisation?

Le process a été retenu en décembre 2004 avant la révision du plan départemental (approuvé en mai 2009). Le process a été retenu afin de satisfaire plusieurs objectifs que sont :

- La valorisation maximum de nos déchets résiduels, en complément du geste de tri effectué par l'habitant, grâce à une valorisation matière, organique, énergétique ;
- La réduction du stockage des déchets à la fraction ultime ;
- La réduction du stockage de la part organique des déchets ;
- La possibilité du traitement conjoint d'une fraction fermentescible collectée séparément.

Le plan Départemental d'Elimination des Déchets est venu confirmer le choix réalisé par le Syndicat. En effet le plan adopté est en parfaite adéquation avec les décisions prises par le Syndicat et les actions qui en découlent. Ceci en particulier sur :

- La priorité donnée à la prévention et la réduction à la source ;
- Les objectifs de valorisation matière et de recyclage ;

- L'importance donnée à la valorisation organique ;
- La restriction du stockage aux déchets ultimes et le recours au prétraitement mécanobiologique afin de se conformer aux objectifs nationaux de réduction des tonnages à enfouir ;
- La localisation des installations de traitement de déchets.

La Loi du programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement (Loi n°2009-967 du 3 août 2009) est elle aussi venue apporter des précisions sur les orientations nationales à poursuivre.

Quelles difficultés techniques ont été rencontrées lors de la mise en service ? Et quelles solutions ont été mises en œuvre ?

- La gestion des flux de camions et la circulation sur site : un sens de circulation et des ralentisseurs ont été installés, un protocole de sécurité a été signé avec tous les apporteurs et un rappel des consignes a été fait
- Le réglage des différents équipements : différents essais ont été nécessaires sur les tubes de pré-fermentation et équipements de la chaîne de tri afin de trouver les réglages optimum permettant une quantité de refus et un taux de matière organique dans les refus les plus faibles possibles
- Le contrat EDF d'achat d'électricité a mis beaucoup de temps à s'obtenir et a retardé la mise en service des groupes et donc le rachat de l'électricité ; le biogaz a alors été torché durant plusieurs semaines.

Éléments économiques

> Investissements et subventions

	Terrain	1 150 000	€ HT	1 371 950	€ TTC
	Etudes	288 000	€ HT	343 584	€ TTC
	AMO, maîtrise d'œuvre	8 790 000	€ HT	10 486 470	€ TTC
	Génie civil (uniquement TMB)	20 300 000	€ HT	24 217 900	€ TTC
	Process tri	7 930 000	€ HT	9 460 490	€ TTC
	Process méthanisation	1 850 000	€ HT	2 207 050	€ TTC
	Process compostage	690 000	€ HT	823 170	€ TTC
Investissements	Traitement de l'air (y/c charbon actif)	3 100 000	€ HT	3 698 300	€ TTC
initiaux (prévus sur le contrat)	Traitement des eaux process	17 200	€ HT	20 520	€ TTC
sur ic contracy	Valorisation du biogaz	4 990 000	€ HT	5 953 070	€ TTC
	Autres : préciser				
	Electricité / contrôle-commande / supervision	4 400 000	€ HT	5 262 400	€ TTC
	Accès/contrôle/pesée	215 000	€ HT	257 140	€ TTC
	Captation des poussières	83 000	€ HT	99 268	€ TTC
	Gestion des refus	19 000	€ HT	22 724	€ TTC
	Total investissements	53 822 200	€ HT	64 224 036	€ TTC
Montant total	des subventions obtenues	1	1 500 000	0	€ TTC
Origine des subventions		Conseil général des PA (env 10 M€) et Fonds FEDER (1,5M€)			ds FEDER

> Fonctionnement

Les coûts de fonctionnement n'ont pas pu être détaillés.

Éléments techniques

Attention, usine mise en service en avril 2014 avec montée en charge progressive jusqu'en décembre 2014 : les données de l'année 2014 ne sont donc pas représentatives.

Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	OMR	75 500	26 652	tonnes / an
	Déchets verts*	6 500	4 862	tonnes / an
_	Graisses et huiles		11	tonnes / an
Déchets	Refus de tri CS	2 500	788	tonnes / an
entrant SUR SITE	Boues de STEP	2 800	1 440	tonnes / an
SITE	DIAA	5 000		tonnes / an
	DIB assimilables OM	5 000		tonnes / an
	Total	97 300	33 753	tonnes / an

^{*}vont en compostage pour servir de structurant et pas en méthanisation

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Déchets	OMR	44 000	9 404	tonnes / an
entrant DANS LES	Déchets verts	0	0	tonnes / an
	Boues de STEP	2 800	1 440	tonnes / an
DIGESTEURS	Total	46 800	10 844	tonnes / an

	5	Volume	3 800	m3
		Temps de séjour	supérieur à 16	jours
	Digesteur 1	Plage températures	37	°C
Discotous		Déchets entrants	OMR	
Digesteurs	Digesteur 2 Volume Temps de séjour Plage températures Déchets entrants	Volume	3 800	m3
		Temps de séjour	supérieur à 16	jours
		37	°C	
		Déchets entrants	OMR	

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	6 500	4 862	tonnes / an

		Données théoriques	Données réelles 2014	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable		Valortegia	
Compost	Temps de séjour en compostage / maturation	14 + 30		jours
	Compost conforme NFU 44-051	28 300	4 156	tonnes / an
	Destination	à définir	Landes	
	Prix de vente moyen	à définir	13,5	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44-051	0	0	tonnes / an

			Données théoriques	Données réelles 2014	
		gaz brut produit '/an)	5 810 000	1 803 484	Nm³ / an
	Teneur en mét	hane du biogaz	55	54,7	%
		ent du biogaz avant sation	filtration + dés	humidification	
Biogaz	Valorisation thermique	MWh auto- consommés / an	12 590 (12 500 en chaleur process + 90 en chaleur bâtiments)	35	MWh / an
		MWh vendus / an	0	0	MWh / an
	Valorisation électrique	MWh vendus / an	12 280	46	MWh / an
		Prix moyen	1 490 000 € HT /an	119,34 € HT / MWh	
	Valorisation carburant		non		
	Injection de biométhane dans le réseau		non		
Métaux	Tonnage mét	aux récupérés	2 700	330	tonnes / an
		orimaires (avant nisation)	36 500	14 530	tonnes / an
	Destination re	efus primaires	Stockage	Stockage	
Refus		econdaires (après hisation)	0	0	tonnes / an
		/ an envoyé en kage	36 500	14 530	tonnes / an
		/ an envoyé en ration	0	0	tonnes / an
	Tonnage tota	l de refus / an	36 500	14 530*	tonnes / an

^{*} Données non représentatives d'une année complète d'exploitation (montée en charge d'avril à décembre 2014 avec taux de refus élevés)

Puissance installée intitialement prévue et réelle	1 600	kWe
Energie électrique et thermique consommée hors chauffage du digesteur	90 (chaleur bâtiment)	MWh/an
Taux de valorisation énergétique prévu (= (production élec + therm hors chauffage digesteur)/énergie primaire)	81%	

> Effluents

		Données théoriques	Données réelles 2014	
Traitement de	Volume total d'air traité	165 000		m3 / h
l'air	Types de traitement	Lavage + passage sur lit de zéolithe puis biofiltre + charbon actif si nécessaire		
Traitement eaux process	Volume total eaux process à traiter	0	0	m3 / an

Commentaires

2014 = Année de mise en service et montée en charge



SMITVAD – Brametot (76)

<u>Identification</u>

Nom de la collectivité		SMITVAD		
	Nom & Prénom	DEL	EPINE Jacques	
Contact	Fonction		Directeur	
	N° téléphone	02 35 56 15 60		
Département	N°		76	
Commune d'implanta	ition		Brametot	
Nom de l'usine		E	CAUX POLE	
Population desserv	ie	115	000 habitants	
Propriétaire de l'us	sine		SMITVAD	
Date du dernier arrêté pr	éfectoral	Procédure e	en cours d'autorisation	
Liste des rubriques ICPE, agrément pour le traitement des SPA (sous-produits animaux) de catégorie 3 ?		t 2760/2780/2781/2782/2170/2171/2791		
Canaditá administrativo	du site	47 000	tonnes /an	
Capacité administrative	méthanisation	NC	tonnes /an	
	du site	47 000	tonnes /an	
Capacité technique	méthanisation	14 400	tonnes /an	
Constructeur		ROS ROCA (tri) + GreenPro (méthanisation)		
Nom du process			Greenpro	
Date d'attribution du marché	de construction		23/09/2010	
Date d'attribution du marche	d'exploitation	•	23/09/2010	
Date de début de la cons	truction	•	28/02/2012	
Date de mise en service in	dustrielle	12/07/2014		
Date de réception défi	nitive		05/10/2015	
Exploitant		VALOR CAUX		
Type de contrat d'exploitation		Délégati	on de service public	
Certifications du site		ISO 14001 en juin 2015		
Emplois (en Equivalent Temps Plein)			12	
S'agit-il d'une transformation d'une d'une création sur un nouv		Réhabilitation		

Éléments économiques

> Investissements et subventions

	Etudes	1 707 073	€ HT
	AMO, maîtrise d'œuvre	1 /0/ 0/3	€ HT
	Génie civil, VRD	9 761 863	€ HT
	Process tri	4 503 402	€ HT
Tuvestiesemente	Tube rotatif	4 303 402	€ HT
Investissements initiaux (prévus	Process compostage + méthanisation		€ HT
sur le contrat)	Total équipements si détail non	6 503 773	€ HT
,	connu	0 303 773	C 111
	Traitement de l'air		€ HT
	Traitement des eaux process	0	€ HT
	TTCR	412 460	€ HT
	Total investissements	22 888 571	€ HT
Montant total des subventions obtenues		159 529	€ TTC
Origine des subventions		Agence de l'eau	

> Fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel (hors recettes) en 2015	quantité	unité	coût	
Conso électricité achetée	1 600 844	MWh / an	151 838*	€ HT / an
Conso fuel acheté	15,3	m³ / an	9 046	€ HT / an
Traitement refus	19 112	tonnes / an	interne	€ HT / an
Recettes annuelles en 2015	quantité	unité	recette	
métaux	378	tonnes / an	759	€ HT / an
compost	1 670	tonnes / an	NC	€ HT / an
autres recyclages matière	0	tonnes / an		€ HT / an
Coût à la tonne (payé par la collectivité)	56,58 (dont GER)		€ HT/tonne	

^{*} Valeur de novembre 2014 à octobre 2015

Éléments techniques

Entrée

		Données théoriques	Données réelles 2015	
	OMR	30 000	30 430	tonnes / an
Déchets	Déchets verts	4 250	4 487*	tonnes / an
entrant SUR	Biodéchets	6 000	761	tonnes / an
SITE	Total	40 250	35 678	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	15 %	2,2 %	

^{* 1 675} tonnes de structurant mis en amont de la méthanisation et 2 812 tonnes de déchets verts mis en aval

		Données réelles 2015	
Déchets	OMR	8 455	tonnes / an
entrant	Déchets verts	1 675	tonnes / an
DANS LES	Biodéchets	352	tonnes / an
DIGESTEURS	Total	10 482	tonnes / an

		Volume	1 2	00	Tonnes
Digesteurs Digesteur 1	Discotory 1	Temps de séjour	28-35		jours
	Digesteur 1	Plage températures	38	3	°C
		Déchets entrants	FFOM	Déchets verts	

		Données théoriques	Données réelles 2015	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (Déchets verts)	1 909	2 812*	tonnes / an

^{*} Déchets verts frais

		Données théoriques	Données réelles 2015	
	Responsabilité commercialisation ?	Collectivité	Collectivité	
	Nom de l'organisme responsable	SMITVAD	SMITVAD	
Compost	Temps de séjour en compostage / maturation	80 jours mini	98*	jours
	Compost conforme NFU 44-051	15 000	11 000	tonnes / an
	Destination		27 / 76	
	Compost non conforme NFU 44-051	0	0	tonnes / an

^{* 6} semaines en box + 8 semaines en maturation

			Données théoriques	Données réelles 2015	
	Quantité de biogaz brut produit		1 080 000	1 059 854	Nm3 / an
	Teneur en méth	ane du biogaz		55	%
	Type(s) de traitement du biogaz avant valorisation			Deshydratation + Charbon actif	
	Valorisation	MWh auto- consommés / an	150 kW pour process + 350kW pour traitement lixiviats	2 125	MWh / an
Biogaz	thermique	MWh vendus / an	0	0	MWh / an
	Valorisation électrique	MWh auto- consommés / an		0	MWh / an
		MWh vendus / an		803*	MWh / an
		Prix moyen		0,17	€ HT / kWh
	Valorisation	carburant	non	·	-
	Injection biométha	ne dans le réseau	non	·	· ·

^{*} Démarrage progressif des moteurs à partir de mars 2015

Métaux	Tonnage métaux récupérés	445	378	tonnes / an	
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)	20 556 maxi	19 112	tonnes / an	
	Destination refus primaires	Stockage	Stockage		
Refus	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)	0	0	tonnes / an	
	Destination refus secondaires	Stockage	Stockage		
	Tonnage total / an envoyé en stockage	20 556 maxi	19 112	tonnes / an	
	Tonnage total de refus / an	20 556 maxi	19 112	tonnes / an	
			-		
Puissance ins	stallée initialement prévue et réelle	526	420	kWe	
				•	
Nombre d'heures de fonctionnement des moteurs			3 573*	h/an	
* Démarrage progressif des moteurs					
Energie électrique et thermique consommée hors chauffage du digesteur			1 796*	MWh/an	
* Tours aéroréfrigérantes uniquement					
Taux de va	alorisation énergétique prévu (=				

> Effluents

		Données théoriques	Données réelles 2015	
Traitement de	Volume total d'air traité	73 000	76 000	m3 / h
l'air	Types de traitement	Lavage +	biofiltre	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	2 989	2 362*	m3 / an
process	Destination	Traitement	sur place	

^{*} Dalle de maturation et eaux de process

(production élec + therm hors chauffage digesteur)/énergie primaire)

Commentaires

L'année 2015 est plus représentative que 2014, mais a été l'année de démarrage de l'installation de méthanisation et de contrôle des performances de l'usine.

71,3%



SMET 71 – Chagny (71)

Identification

Nom de la collectivité		SMET NE 71		
	Nom & Prénom	Coralline BLIND		
Contact	Fonction	Directrice Technique		
	N° téléphone	03 85 91 09 76		
Dánartament	No	71		
Département	Nom	Saône et Loire		
Commune d'imp	antation	Chagny		
Nom de l'us	ine	ECOCEA		
Population des	servie	340 000 habitants		
Propriétaire de l'usine		SMET NE 71		
Capacité administrative	du site	80 400 OMr dont 7 400 DIAA + 8 000 t DV	tonnes /an	
Capacite daministrative	méthanisation	0	tonnes /an	
Capacité technique	du site	73 000 t/an OMr avec pointes à 6 700 t/mois + 8 000 t/an de déchets verts	tonnes /an	
méthanisatio		35 500 (en nominal, pas la capacité max)	tonnes /an	
Constructeur				
		TIRU - EIFFAGE - Cabinet d'architecte O. Le GAL	LEE	
Nom du process de n	éthanisation	TIRU - EIFFAGE - Cabinet d'architecte O. Le GAL OWS	LEE	
Nom du process de n Date d'attribution du	néthanisation de construction	OWS	LEE	
Nom du process de n	éthanisation	OWS Notification le 28/07/2011		
Nom du process de n Date d'attribution du	de construction d'exploitation	OWS	2013	
Nom du process de n Date d'attribution du marché	de construction d'exploitation construction	OWS Notification le 28/07/2011 Travaux de terrassement de décembre 2012 à mars 2 (anticipés cause espèces protégées) + reste de la constru	2013	
Nom du process de n Date d'attribution du marché Date de début de la	de construction d'exploitation construction ce industrielle e du process de	OWS Notification le 28/07/2011 Travaux de terrassement de décembre 2012 à mars 2 (anticipés cause espèces protégées) + reste de la construjuin 2013 à décembre 2014	2013	
Nom du process de n Date d'attribution du marché Date de début de la Date de mise en servi Date de réception prévu	de construction d'exploitation construction ce industrielle e du process de ion	OWS Notification le 28/07/2011 Travaux de terrassement de décembre 2012 à mars 2 (anticipés cause espèces protégées) + reste de la construjuin 2013 à décembre 2014 2015	2013	
Nom du process de n Date d'attribution du marché Date de début de la Date de mise en servi Date de réception prévu méthanisat	de construction d'exploitation construction ce industrielle e du process de ion	OWS Notification le 28/07/2011 Travaux de terrassement de décembre 2012 à mars 2 (anticipés cause espèces protégées) + reste de la construjuin 2013 à décembre 2014 2015 Fin 2016	2013 uction de	
Nom du process de n Date d'attribution du marché Date de début de la Date de mise en servi Date de réception prévu méthanisat Exploitai	de construction d'exploitation construction ce industrielle e du process de ion at exploitation	OWS Notification le 28/07/2011 Travaux de terrassement de décembre 2012 à mars 2 (anticipés cause espèces protégées) + reste de la construjuin 2013 à décembre 2014 2015 Fin 2016 TIRU	2013 uction de	
Nom du process de n Date d'attribution du marché Date de début de la Date de mise en servi Date de réception prévu méthanisat Exploitai Type de contrat d'e	de construction d'exploitation construction ce industrielle e du process de ion et exploitation du site	OWS Notification le 28/07/2011 Travaux de terrassement de décembre 2012 à mars 2 (anticipés cause espèces protégées) + reste de la construjuin 2013 à décembre 2014 2015 Fin 2016 TIRU Marché public conception-construction-exploitatio	2013 uction de	

Pourquoi avoir choisi la méthanisation?

Le syndicat maître d'ouvrage exploite déjà une ISDND en régie. L'objectif est de respecter la réglementation (Directive UE 2008 + Grenelle) en terme de réduction des quantités de déchets enfouis et de valorisation de la matière organique. Le PDEDMA n'autorise pas l'incinération des déchets ménagers. Le contexte local (débouché énergétique, débouchés compost, proximité de l'ISDND du SMET 71) était adapté et compatible.

Éléments économiques ➤ Investissements et subventions

	Terrain	0 (le Maître d'Ouvrage a la maitrise foncière)	€ HT
	Etudes	2 014 000	€ HT
	Maîtrise d'œuvre + études exécution	1 687 000	€ HT
	Génie civil		€ HT
	Process tri		€ HT
Investissements	Process méthanisation	22 210 000	€ HT
initiaux (prévus sur le contrat)	Process compostage	32 310 000	€ HT
	Traitement de l'air		€ HT
	Traitement des eaux process		€ HT
	Valorisation du biogaz (tranche conditionnelle choisie)	3 467 000	€ HT
	Poste d'injection biométhane dans le réseau GrTgaz	985 000	€HT
	Total investissements	40 463 000	€ HT
Montant total des subventions obtenues		4 400 000	€ TTC
Origine des subventions		Conseil général 71 (2,0 Conseil régional Bourgogne ADEME (fond Chaleur 1,	(1,11 M€)

> Fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel prévu (hors recettes)	quantité	unité	coût		
Conso électricité achetée		MWh / an	165 800	€ HT / an	
Traitement refus	32 600	tonnes / an	Dans l'ISDND du maitre d'ouvrage, qui jouxte l'usine ECOCEA. Montant fonction de la TGAP. Tarif stockage voté chaque année par le comité syndical	€ HT / an	
Recettes annuelles prévisionnelles	quantité	unité	recette		
électricité	Pas de valoris		que ni thermique autre que	e l'injection	
chaleur	biométhane				
métaux	2 000	tonnes / an	500 000 environ (sous réserve du maintien des prix de reprise des marchés des métaux)	€ HT / an	
compost	27 600 (y compris DV)	tonnes / an	165 600	€ HT / an	
biométhane injecté dans le réseau GrT	28 000	MWh / an	1 800 000	€ HT / an	

Éléments techniques

La mise en service (montée en charge) de l'usine s'est faite en 2015 : pas de retour d'expérience sur une année complète => seules les données théoriques sont présentées.

Entrée

		Données théoriques	
	OMR	73 000	tonnes / an
	Déchets verts	8 000	tonnes / an
Déchets entrant SUR SITE	DIAA	0 pour l'année de montée en charge. 2 000 t prévues /an (selon la nature du DIAA)	tonnes / an
	Total	81 000	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	Que les DIAA ; inclut dans les 73 kt/an (soit 2%)	%

		Données théoriques	
Déchets entrant	OMR	35 500	tonnes / an
DANS LES	DIAA (sans refus)	2 000	tonnes / an
DIGESTEURS	Total	37 500	tonnes / an

	Digesteur 1	Volume total	1 390 *		m3
		Temps de séjour	25		jours
		Plage températures 50-55		°C	
Digesteurs		Déchets entrants	OMR	DIAA	
	Digesteur 2	Volume total	1 390) *	m3
		Temps de séjour	25		jours
		Plage températures	50-55		°C
		Déchets entrants	OMR	DIAA	

^{*}Volume utile = 2 676 m³ pour les 2 digesteurs

		Donnees theoriques	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	8 000	tonnes / an

		Données théoriques	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable	Pas encore contractualisé : des échanges répétés avec la Coopérative Bourgogne du Sud	
	Temps de séjour en compostage / maturation	14	jours
C	Compost conforme NFU 44-051	27 600 (y compris DV)	
Compost	Destination	Grandes cultures (tout le compost est valorisé en Saône-et-Loire)	
	Prix de vente moyen	6	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44-051	0 (conformité du compost dès les 1er lots produits)	tonnes / an

			Données théoriques	
	Quantité de bioga	z brut produit	5 500 000 (8 615 t/an y compris eau)	Nm³ / an
	Teneur en métha	ne du biogaz	55	%
	Type(s) de traitement du biogaz avant valorisation		FeCL3 dans digesteur + charbon actif + membranes + compression	
Biogaz	Valorisation thermique	MWh auto- consommés / an	1 338	MWh / an
		MWh vendus / an	0	MWh / an
	Valorisation électrique	MWh auto- consommés / an	0	MWh / an
	·	MWh vendus / an	0	MWh / an
		Quantité annuelle	27 000	
	Injection du biométhane	Unité	MWh	
	dans le réseau	Prix moyen (€ HT/MWh ou /m3)	64*	€ HT/MWh

^{*} en MWhPCS, hors coefficients d'actualisation et de révisions, pour 100% d'OMR (PU sup avec DIAA)

Métaux	Tonnage métaux récupérés (ferreux et non ferreux, toutes granulométries confondues)	2 000	tonnes / an
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)	32 600 (dont 2 400 tonnes inertes)	tonnes / an
	Destination refus primaires	Stockage	
Refus	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)	0	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en stockage	32 600	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération	0	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an	32 600	tonnes / an

Stockage sur le site, dans l'ISDND du maître d'ouvrage (exploitée en régie).

Fraction à haut PCI isolée et égale à 19 500 t/an, mais pas d'installation existante à ce jour à proximité. 32 600 t/an de refus : tonnage max incluant les inertes, prévus d'être valorisés (études en cours).

Energie électrique et thermique consommée hors chauffage du digesteur	900	MWh/an
---	-----	--------

Effluents

		Données théoriques	
Traitement de	Volume total d'air traité	136 000	m3 / h
l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre	

Objectif contractuel de garantir 5 UO en périphérie du site.

Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	16 000	m3 / an
process	Destination	Traitement sur place	

Les effluents process sont prévus être réutilisés dans les tubes de préfermentation (selon humidité OMR), les digesteurs et les tunnels de maturation.

Commentaires

Cinq mois après la notification du marché, le SMET a affermi la tranche conditionnelle relative à la valorisation du biogaz par injection dans le réseau GrTgaz implanté en limite de propriété. Le contrat de raccordement a été signé en février 2014. Le contrat d'injection avec GrTgaz et le contrat d'achat avec TERREAL (producteur de tuiles voisin) au 1^{er} semestre 2015. Les essais d'injection ont eu lieu à l'été et automne 2015. La mise en service a été officiellement demandée par le SMET en décembre 2015 (début du contrat de 15 ans).



ORGANOM – Viriat (01)

Identification

Nom de la collectiv	/ité		ORGANOM	
Nom we la concert	Nom & Prénom	DI	JGUEY Nathalie	
Contact	Fonction		Directrice	
Somease	N° téléphone	04.74.45.14.70		
	No	-	01	
Département	Nom		Ain	
Commune d'implanta	ntion		Viriat	
Nom de l'usine			OVADE	
Population desserv	rie	32	3 000 habitants	
Propriétaire de l'us	sine		ORGANOM	
Date du dernier arrêté pr	éfectoral	29/12/	2011 (arrêté initial)	
	du site	66 000	tonnes /an	
Capacité administrative	méthanisation	66 000	tonnes /an	
0 "/	du site	66 000	tonnes /an	
Capacité technique	méthanisation	66 000	tonnes /an	
Constructeur		TIRU - OWS		
Nom du process de méth	anisation	DRANCO - OWS		
Date d'attribution du marché	de construction		20/03/08	
Date d'attribution du marche	d'exploitation	20/03/08		
Date de début de la cons	struction	avril 2013		
Date d'achèvement des	travaux	31/03/15		
Début des essais		01/04/15		
Date de mise en service ir	dustrielle	01/10/15		
Exploitant		TIRU		
Type de contrat d'explo	itation	Contrat prestations de services		
Certifications du si	te	ISO 14 001 - ISO 9 001 - ISO 18 001		
Emplois (en Equivalent Temps Plein)		16 personnes		
S'agit-il d'une extension /ajout méthanisation sur un site exis construction d'un nouvea	tant ou d'une		Nouveau site	

Pourquoi avoir choisi la méthanisation?

A l'origine, ORGANOM avait un projet d'incinération (PEDMA 2002) mais a rencontré de fortes oppositions à ce procédé de traitement. Des scénarios alternatifs ont alors été recherchés, c'est le tri mécano-biologique avec méthanisation et compostage qui a été choisi.

Quelles difficultés techniques ont été rencontrées lors de la mise en service ? Et quelles solutions ont été mises en œuvre ?

Problème au niveau des ponts bascule : il s'agit de soucis de logiciel (système numérique récent du fournisseur) qui va été remplacé par un dispositif analogique éprouvé.

Problème au niveau des trommels : mise en place de cornières.

Difficulté au niveau des bennes de refus FMA : « jeu » sur l'emplacement de la chute des refus dans la benne. Ces deux dernières solutions sont des réglages et ajustements proposés par l'équipe de démarrage et sont plutôt classiques. Réglé.

Éléments économiques

> Investissements et subventions

	Terrain	110 000	€ HT	131 560	€ TTC
	Etudes	2 317 500	€ HT	2 771 730	€ TTC
	AMO, maîtrise d'œuvre	4 638 857	€ HT	5 548 073	€ TTC
	Génie civil	16 127 720	€ HT	19 288 753	€ TTC
	Process tri	5 738 063	€ HT	6 862 723	€ TTC
Investissements	Process méthanisation	8 147 990	€ HT	9 744 996	€ TTC
initiaux (prévus	Process compostage	1 276 991	€HT	1 527 281	€ TTC
sur le contrat)	Traitement de l'air	1 783 785	€HT	2 133 407	€ TTC
-	Traitement des eaux process	60 442	€HT	72 289	€ TTC
	Valorisation du biogaz	2 409 127	€HT	2 881 316	€ TTC
	Hall réception, supervision, GER, pièces d'usure, matériel roulant,	6 753 173	€HT	8 076 795	€ TTC
	Total investissements	49 363 648	€ HT	59 038 923	€ TTC
Montant total de	es subventions obtenues		99 000		€ TTC
Origine des subventions		·	Région Rh	iône Alpes	·

> Fonctionnement

Coûts de fonctionnement annuel (hors recettes) prévisionnels	quantité	unité	coût	
Conso électricité achetée	6 000	MWh / an	330 000	€ HT / an
Conso fuel acheté	60	m3 / an	50 000	€ HT / an
Traitement refus	29 964	tonnes / an	1 917 696	€ HT / an
Recettes annuelles prévisionnelles	quantité	unité	recette	
électricité	10 300	MWh / an	1 700 000	€ HT / an
chaleur	autoconsommée	MWh / an		€ HT / an
compost	21 235	tonnes / an		€ HT / an

<u>Remarque</u>: les investissements ne sont pas encore payés en totalité et donc les amortissements pas encore en cours. Cela doit faire l'objet d'une future délibération.

Éléments techniques

L'installation sera mise en service industrielle en mars 2016, seules les données théoriques sont présentées.

> Entrée

		Données théoriques	
Déchets	OMR	66 000	tonnes / an
entrant SUR	Déchets verts	7 500	tonnes / an
SITE	Total	73 500	tonnes / an

		Données théoriques	
Déchets entrant DANS	OMR	39 495	tonnes / an
LES DIGESTEURS	Total	39 495	tonnes / an

Digesteurs	Temps d Digesteur 1 Pla tempé	Volume utile	3 250	m3
		Temps de séjour	23	jours
		Plage températures	48 à 55	°C
		Déchets entrants	OMR	

		Données théoriques	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	7 500	tonnes / an

		Données théoriques	
	Responsabilité commercialisation ?	Exploitant	
	Nom de l'organisme responsable	TIRU	
_	Temps de séjour en compostage / maturation	56	jours
Compost	Compost conforme NFU 44-051	21 235	tonnes / an
	Destination	agriculture	
	Prix de vente moyen	non déterminé	€ HT / an
	Compost non conforme NFU 44-051	n	tonnes / an

	Quantité de l	piogaz brut produit	5 400 000	Nm3 / an
	Teneur en r	néthane du biogaz	55	%
	Type(s) de traitement du biogaz avant valorisation		Il n'y a pas de traitement du biogaz avant sa valorisation. Il y a juste un refroidissement de celui-ci permettant l'élimination d'une partie de l'humidité contenue.	
	Valorisation	MWh auto- consommés / an	620	MWh / an
Biogaz	thermique	MWh vendus / an	0	MWh / an
	Valorisation électrique MWh vendus / an Prix moyen (€ HT / MWh)		140	MWh / an
		MWh vendus / an	9 960	MWh / an
		non connu à ce jour	€ HT / MWh	
	Valorisa	tion carburant	non	
	Injection biome	éthane dans le réseau	non	

		Données théoriques	
	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)	20 809	tonnes / an
	Destination refus primaires	Stockage	
	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)	8 851	tonnes / an
Refus	Destination refus secondaires	Stockage	
	Tonnage total / an envoyé en stockage	29 660	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération	0	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an	29 660	tonnes / an
Puissance inst	allée initialement prévue et réelle	2	MWe
Nombre d'heures de fonctionnement des moteurs		8 400	h/an
Taux de valorisation énergétique prévu (= (production élec + therm hors chauffage		40 %	

> Effluents

digesteur)/énergie primaire)

		Données théoriques	
Traitement de l'air	Volume total d'air traité	173 000	m3 / h
i raitement de i air	Types de traitement	Lavage + biofiltre	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter		m3 / an
process	Destination	Traitement sur place	

Commentaires

Signature en 2014 d'une Charte de prévention pour la « qualité des déchets entrants à Ovade » par les 17 intercommunalités adhérentes à Organom.



SYMEVAD – Hénin-Baumont (62)

<u>Identification</u>

Nom de la collectivité		SYMEVAD	
	Nom & Prénom	MEZIERE	S CHRISTOPHE
Contact	Fonction	DIRECTEUR	R DEVELOPPEMENT
	N° téléphone	03 21 74 35 99	
Département	N°		62
Commune d'implanta	ition	Héni	n Beaumont
Nom de l'usine		Unité de Traitement V	alorisation Matière et Energie
Population desserv	ie	310 4	52 habitants
Propriétaire de l'us	sine	S	YMEVAD
Date du dernier arrêté pr	éfectoral	1	2/12/13
Capacité administrative	du site	100 000	tonnes /an
Capacite aurillistrative	méthanisation		tonnes /an
Canacitá tachniaus	du site	100 000	tonnes /an
Capacité technique	méthanisation		tonnes /an
Constructeur		GROUPEMENT TIRU	RAMERY / SCENARIO ARA
Nom du process		MYT (Allemagne)	
Date d'attribution du marché	de construction	04/06/12	
Date d'attribution du marche	d'exploitation	04/06/12	
Date de début de la cons	truction	01/10/13	
Date de mise en service in	dustrielle	18/01/16	
Date de réception défi	nitive	05/2016	
Exploitant			TIRU
Type de contrat d'explo	itation	Contrat prestations de services	
Certifications du site		ISO 9001 / 14000 et OHSAS 18000	
Emplois (en Equivalent Ter	mps Plein)	28	
S'agit-il d'une transformation d'une usine existante ou d'une création sur un nouveau site ?		No	uveau site

Éléments économiques

> Investissements et subventions

Investissements initiaux (prévus sur le contrat) Total investissements		53 113 000	€ НТ
Montant total des subventions obtenues		8 000 000	€ TTC
Origine des subventions		ADEME (5 millions €) et FEDER (3 millions €)	

> Fonctionnement

Coûts de fonctionnement annuel (hors recettes mais avec impôts et assurances) prévisionnels	77,4	€/tonne
Recettes annuelles prévisionnelles	22,4	€ HT/tonne
	recettes	
métaux	612 000	€ HT / an
biogaz	1 630 000	€ HT / an
Coût à la tonne prévu (payé par la collectivité)	55	€ HT/tonne

Amortissements des investissements (y compris frais financiers)	3 755 800	€ HT/an
---	-----------	---------

Coût total à la tonne incluant les amortissements et le coût d'exploitation (avec subventions)	92,3	€ HT/tonne
Coût total par habitant desservi incluant les amortissements et les coûts d'exploitation (avec subventions)	29,9	€ HT/hab

Éléments techniques

L'installation ayant été mise en service industrielle en janvier 2016, seules les données théoriques sont présentées.

> Entrée

		Données théoriques	
	OMR	76 000	tonnes / an
Dáabata	Refus de tri CS	4 000	tonnes / an
Déchets entrant SUR	Encombrants déchèteries	20 000	tonnes / an
SITE	Total	100 000	tonnes /
	Total	100 000	an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	0	%

		Données théoriques	
Déchets entrant DANS LES	123 600 t d'eaux (pressats) des mélangeurs d'OMR et 29 850 t d'eaux lavage	153 450	tonnes / an
DIGESTEURS	Total	153 450	tonnes / an

L'objectif de cette installation n'est pas de produire du compost normé mais du combustible solide de récupération (CSR) et du biogaz qui sera épuré puis injecté dans le réseau GRDF. Il s'agit d'une percolation séparant la fraction organique des autres déchets. La fraction organique (sous forme de jus) est méthanisée pour produire du biogaz, les résidus étant ensuite envoyés avec la fraction combustible vers un séchage biologique. L'affinage permet de produire deux types de CSR valorisables en cimenterie.

	Digesteur 1	Volume	2 463	m3
		Temps de séjour	12	jours
		Plage températures	33-38	°C
Discotous		Déchets entrants	jus percolation OMR	
Digesteurs	Digesteur's Digesteur 2	Volume	2 463	m3
		Temps de séjour	12	jours
		Plage températures	33-38	°C
		Déchets entrants	jus percolation OMR	

> Sortie

			Données théoriques	1
Compost	Compost co	nforme NFU 44-051	0	tonnes / an
	Quantité de	biogaz brut produit	3 580 000	Nm3 / an
	•	méthane du biogaz	70	%
	Type(s) de t	raitement du biogaz t valorisation	Epuration en biométhane par lavage à l'eau	
Biogaz	Injection de	Quantité annuelle	2 500 000	
	biométhane	Unité	m3	
	dans le réseau	Prix moyen (€ HT/MWh ou /m3)	72,1	€ HT/MWh ou /m3
	Valorisation carburant		non	
Métaux	Tonnage r	métaux récupérés	2 670	tonnes / an
Autres		Bois	1 430	tonnes /an
matériaux récupérés	Inertes	qualité routière	4 382	tonnes /an
(plastiques,		biogaz	3 900	tonnes /an
papier-carton,)		CSR	32 500	tonnes /an
Refus	Tonnage to	otal de refus / an	23 725	tonnes / an
				T
Puissance insta	allee initialeme	ent prévue et réelle	3,5	MWe

> Effluents

		Données théoriques	
	Volume total d'air traité	raité 151 000	
Traitement de l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre + charbon actif	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	35 000	m3 / an
process	Destination	STEP	

II – Installations en projet avec marché de construction attribué

Projets basés principalement sur la méthanisation d'ordures ménagères :

SMTD 65 – Bordères sur l'Echez (65) Eurométropole de Strasbourg – Strasbourg (67) SYCTOM – Ivry (94)

Projets basés principalement sur la méthanisation d'ordures ménagères



SMTD 65 – Bordères sur l'Echez (65)

<u>Identification</u>

Nom de la collectiv	⁄ité		SMTD 65
	Nom & Prénom	Di	uclos Philippe
Contact	Fonction		DGS
	N° téléphone	05 62 38 44 90	
Démantana	N°		65
Département	Nom	На	utes-Pyrénées
Commune d'implanta	ntion	Bord	ères sur l'Echez
Nom de l'usine			UTV 65
Population desserv	rie		220 000
Propriétaire de l'us	sine		SMTD 65
Date du dernier arrêté pr	éfectoral	dépô	t DDAE en cours
6 "'	du site	70 000	tonnes /an
Capacité administrative	méthanisation	35 000	tonnes /an
	du site	70 000	tonnes /an
Capacité technique	méthanisation	35 000	tonnes /an
Constructeur		Vinci Environnement	
Nom du process de métha	anisation	kompogas	
Date d'attribution du marché	de construction	20/02/12	
Date d'attribution du marche	d'exploitation		28/02/13
Date de début de la cons	truction	01/06/14	
Date de mise en service indus	trielle prévue	Juin 2016	
Date de réception prévue du proces	s de méthanisation		01/06/16
Exploitant		VEOLIA	A Environnement
Type de contrat d'explo	itation	Contrat pr	restations de services
Certifications du site		Oui	
Emplois (en équivalent Temps plein)			22
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		N	Nouveau site

Pourquoi avoir choisi la méthanisation?

Choix financier et technique : surcoût lié à la méthanisation par rapport au compostage de l'ordre de 5 à 7 M€ HT pour une recette estimée par réinjection de 1,8 à 2 M€. Meilleure valorisation de l'énergie par réinjection dans le réseau gaz de ville que dans le cas d'une cogénération et raison de l'absence de réseau de chaleur à proximité.

Éléments économiques

> Investissements et subventions

			ī	1	1
	Terrain	900 000	€ HT	1 076 400	€ TTC
	Etudes	5 845 345 € HT 6 991 033		6 991 033	€ TTC
	AMO	589 300	€ HT	704 803	€ TTC
	VRD	3 731 895	€ HT	4 463 346	€ TTC
	Génie civil	11 560 125	€ HT	13 825 910	€ TTC
	Process tri	7 337 575	€ HT	8 775 740	€ TTC
	Process méthanisation	6 789 625	€ HT	8 120 392	€ TTC
Investissements	Process compostage	2 438 374	€ HT	2 916 295	€ TTC
initiaux (prévus	Traitement de l'air	2 218 122	€ HT	2 652 874	€ TTC
sur le contrat)	Traitement des eaux process	380 191	€ HT	454 708	€ TTC
	Valorisation du biogaz	2 336 081	€ HT	2 793 953	€ TTC
	Accès contrôle pesée	233 048	€ HT	278 725	€ TTC
	Automatismes asservissement	2 739 060	€ HT	3 275 916	€ TTC
	Atelier CSR	167 719	€ HT	200 592	€ TTC
	Pièces détachées	476 536	€ HT	569 937	€ TTC
	Essai et mise en service	433 815	€ HT	518 843	€ TTC
	Total investissements	48 176 811	€ HT	57 619 466	€ TTC
Montant total	Montant total des subventions obtenues		5 500 000		€ HT
Origine des subventions		CG	65 et CR N	1idi-Pyrénées	•

> Fonctionnement

Coût de fonctionnement annuel prévu (hors recettes)			99	€ HT/tonne
	quantité	unité	coût	
Conso électricité achetée	9 914	MWh / an	475 865	€ HT / an
Conso gaz acheté	3 300	MWh / an	115 500	€ HT / an
Conso fuel acheté	0	m3 / an	0	€ HT / an
Traitement refus	7 351	tonnes / an	437 450	€ HT / an
valorisation énergétique en UVE	27413	tonnes / an	2 617 941	€ HT / an
Recettes annuelles prévisionnelles				
	quantité	unité	recette	
électricité	0	MWh / an		€ HT / an
métaux	1 937	tonnes / an	190 000	€ HT / an
compost		tonnes / an	0	€ HT / an
biométhane injecté dans le réseau GrT	31 850	MWh / an	2 197 650	€ HT / an
Coût à la tonne (payé par la collectivité)			71,20	€ HT/tonne

Amortissements prévus des investissements	3 308 000	€ HT/an
Coût total prévisionnel à la tonne incluant les amortissements et les coûts d'exploitation	118,45	€ HT/tonne

Éléments techniques Entrée

		Données théoriques	
Déchets	OMR	70 000	tonnes / an
entrant SUR	Déchets verts	6 500	tonnes / an
SITE	Total	76 500	tonnes / an

		Données théoriques	
Déchets	OMR (0-25 mm)	39 893	tonnes / an
entrant DANS LES	Déchets verts	0	tonnes / an
DIGESTEURS	Total	39 893	tonnes / an

		Volume	1 500	m3
	Discotorus 1	Temps de séjour	21	jours
	Digesteur 1	Plage températures	55	°C
		Déchets entrants	OMR	
	Discrete 2	Volume	1 500	m3
.		Temps de séjour	21	jours
Digesteurs	Digesteur 2	Plage températures	55	°C
		Déchets entrants	OMR	
		Volume	1 500	m3
	Discotous 2	Temps de séjour	21	jours
	Digesteur 3	Plage températures	55	°C
		Déchets entrants	OMR	

		Données théoriques	
Structurant	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	6 500	tonnes / an

		Données théoriques	
	Responsabilité commercialisation ?	Collectivité	
	Nom de l'organisme responsable	SMTD 65	
	Temps de séjour en compostage / maturation	21	jours
Compost	Compost conforme NFU 44-051	21 500	tonnes / an
	Destination	épandage	
	Prix de vente moyen	0	€ HT / t
	Compost non conforme NFU 44-051	0	tonnes / an

	Quantité de biogaz bi	ut produit	6 093 902	Nm3 / an
	Teneur en méthane d	lu biogaz	57	%
Biogaz	Type(s) de traitement du biogaz avant valorisation		FeCl3 dans digesteur + Déshydratation + Charbon actif	
_	Valorisation carb	urant	non	
	Injection de biométhane dans le	Quantité annuelle	33 434	
	réseau	Unité	MWh	

Métaux	Tonnage métaux récupérés	1 870	tonnes / an
l			

		Données théoriques	
	Tonnage refus primaires HPCI (avant méthanisation)	22 091	tonnes / an
	Tonnage refus secondaires HPCI (après méthanisation)	7 159	tonnes / an
	Destination refus primaires	Incinération	
	Tonnage refus secondaires BPCI (après méthanisation)	1 994	tonnes / an
Refus	Tonnage refus secondaire inerte (après méthanisation)	2 724	tonnes / an
	Destination refus secondaires	Stockage	
	Tonnage total / an envoyé en stockage	5 218	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération	29 250	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an	34 468	tonnes / an

> Effluents

		Données théoriques	
Total terror and the Heliu	Volume total d'air traité	221 000	m3 / h
Traitement de l'air	Types de traitement	Lavage + biofiltre + charbon actif	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter	2 900	m3 / an
process	Destination	STEP	

Commentaires

Installation en cours de dépôt de DDAE.



Eurométropole de Strasbourg – Strasbourg (67)

Identification

Nom de la collectivité		Eurométropole de Strasbourg	
Contact	Nom & Prénom	Vanessa VANROYEN	
Contact	N° téléphone	03 68 98 50 00	
Démantamant	N°	67	
Département	Nom	Bas-Rhin	
Commune d'implanta	ition	Strasbourg	
Nom de l'usine		UIOM de Strasbourg	
Population desserv	ie	645 000 habitants	
Propriétaire de l'us	sine	Eurométropole de Strasbou	ırg
Date du dernier arrêté pr	éfectoral	26/03/14	
	du site	Incinération 270 000 T (3 fours)	tonnes /an
Capacité administrative	méthanisation	/	tonnes /an
Capacité technique	du site	Incinération 270 000 T (3 fours)	tonnes /an
Capacite technique	méthanisation	30 000 tonn	
Constructeur			
Nom du process de méth	anisation	BEKON - fermentation par voie sèche	
	de construction	Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'UIOM validé par délibération du Conseil du 18 décembre 2009	
Date d'attribution du marché	d'exploitation		
Date de début de la construction		Projet repoussé à fin 2017 en raison de travaux de désamiantage à réaliser sur l'UIOM de Strasbourg (programmés jusque mi-2017)	
Exploitant		SENERVAL (groupe SECHE Environnement)	
Type de contrat d'exploitation		Délégation de service public	
Certifications du site		ISO 14001 - ISO 9001 - OHSAS 18001	
S'agit-il d'une extension /ajout du process de méthanisation sur un site existant ou d'une construction d'un nouveau site ?		Extension sur site existant	

Pourquoi avoir choisi la méthanisation ?

Réflexion menée à l'occasion du renouvellement du contrat d'exploitation de l'UIOM. Volonté d'accroître la valorisation énergétique du site (méthanisation, réseau de chaleur). La méthanisation permet d'augmenter le taux de valorisation des déchets. Elle répond aux exigences du Grenelle de l'Environnement qui fixe des objectifs de recyclage matière et organique et de réduction de la quantité de déchets incinérés. Projet de méthanisation pour un impact économique acceptable, sans mise en œuvre d'une troisième poubelle destinée aux biodéchets grâce au TMB. Une technologie retenue simple et éprouvée. Choix d'un digestat qui retourne en fosse UIOM et pas vers une filière de compostage.

Éléments économiques

L'investissement total est estimé à 15 000 000 € HT, il n'a pas été possible de le détailler. Les coûts de fonctionnement prévisionnels ne sont pas encore connus.

Éléments techniques

> Entrée

		Données théoriques	
	OMR	220 000	tonnes / an
5411	Refus de tri CS	inclus dans OMR	tonnes / an
Déchets entrant SUR	DIB	50 000	tonnes / an
SITE	Total	270 000	tonnes / an
	Pourcentage des tonnages apporté par l'exploitant	41	%

			Données théoriques	
Déchets entrant	OMR		30 000	tonnes / an
DANS LES DIGESTEURS	ES Total		30 000	tonnes / an
		Volume	800	m3
	Digesteurs 1 à 11	Temps de séjour	28	jours
Digesteurs	(fonctionnant en parallèle)	Plage températures	37 - digestion mésophile	°C
		Déchets entrants	OMR	

		Données théoriques	
Structu	Ajout déchets après méthanisation (structurants)	0	tonnes / an

> Sortie

	Quantité	é de biogaz brut produit	3 600 000	Nm3 / an
	Teneu	r en méthane du biogaz	55	%
	Type(s) de	traitement du biogaz avant valorisation	Deshydratation + Charbon actif	
	Valorisation	MWh auto-consommés / an	1 150	MWh / an
	thermique	MWh vendus / an	0	MWh / an
1	Valorisation	MWh auto-consommés / an	0	MWh / an
	électrique	MWh vendus / an	0	MWh / an
	Valorisation carburant		non	
	Injection de biométhane	Quantité annuelle	1,8 millions Nm ³ / 19 000 MWh	
	dans le réseau	Recette annuelle	Environ 1 300 000	€/an

	Tonnage refus primaires (avant méthanisation)	155 000	tonnes / an
	Destination refus primaires	Incinération	
Refus	Tonnage refus secondaires (après méthanisation)	25 000	tonnes / an
Relus	Destination refus secondaires	Incinération	
	Tonnage total / an envoyé en stockage	0	tonnes / an
	Tonnage total / an envoyé en incinération	180 000	tonnes / an
	Tonnage total de refus / an	180 000	tonnes / an

> Effluents

		Données théoriques	
	Volume total d'air traité	75 000	m3 / h
Traitement de l'air	Types de traitement	lavage 3 tours (acide + soude/javel)	
Traitement eaux	Volume total eaux process à traiter		m3 / an
process	Destination	STEP	

Commentaires

Sur les 185 000 tonnes d'OMR alimentant le tri mécanique (fraction 60 mm) : 155 000 tonnes repartent en fosse UIOM - 30 000 tonnes vers les digesteurs - 25 000 tonnes de digestat retournent en fosse pour incinération après pressage.

Injection biométhane dans le réseau gaz naturel en remplacement de la valorisation électrique du biogaz initialement prévue au contrat de DSP.



SYCTOM - Ivry (94)

Le SYCTOM a un projet de centre de valorisation des déchets ménagers qui se composera de deux unités de traitement sur place :

- une unité de valorisation énergétique,
- une unité de valorisation organique qui devrait comprendre une étape de méthanisation.

Le marché de conception, construction et exploitation du futur centre lvry-Paris XIII a été attribué.

Toutefois, ce projet va faire l'objet de réflexions visant à le faire évoluer en 2016, notamment sur le volet méthanisation. Il n'a pas donc pas encore possible de détailler les données techniques et économiques du futur site.

III – Installations en projet avec marché de construction non attribué

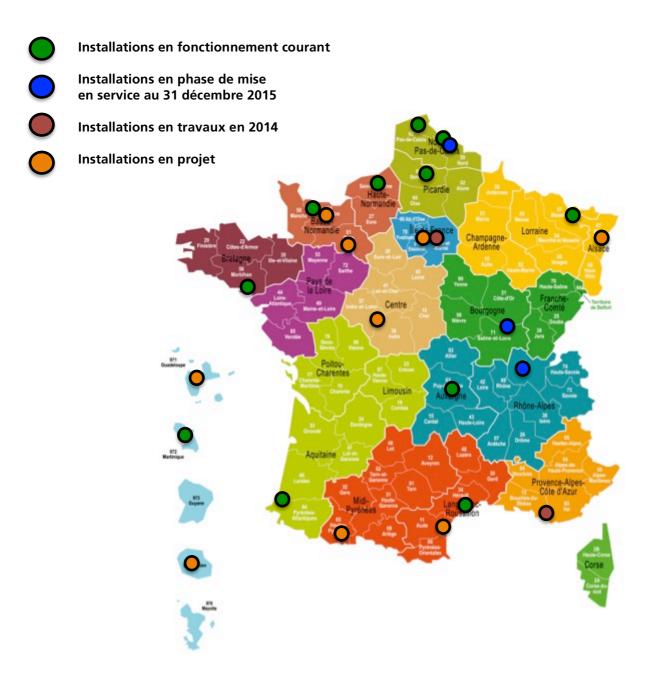
Plusieurs projets sont également en cours mais dont le marché de construction n'a pas encore été attribué. Nous avons notamment identifié les projets suivants :

- Communauté d'agglomération Tour(s)plus Joué-les-Tours (37)
- SIRTOM de la région de Flers-Condé Messei (61)
- Syndicat mixte d'étude pour le traitement des DEchets MEnagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais (SYDEMER) (42)
- Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados (SEROC) – (14)
- SYVADE projet de centre multifilière à la Gabarre (Guadeloupe)
- SYDNE projet de centre multifilière (la Réunion)
- Villiers Services Ecopole de la Valasse Montblanc (34)

SYNTHÈSE

Au 31 décembre 2015, 16 installations de traitement des déchets ménagers incluant une étape de méthanisation en fonctionnement sont recensées (dont 3 en phase de mise en service industriel), ainsi que 10 projets d'installations avec méthanisation, dont 3 avec le marché de construction attribué. Les unités en fonctionnement et en projet se trouvent surtout dans le nord de la France (voir carte ci-dessous).

Parmi les unités en fonctionnement, 4 injectent du biométhane dans le réseau et au moins 2 installations en projet ont prévu d'injecter du biométhane dans le réseau. Les autres installations valorisent le biogaz sous forme d'électricité (vendue) et de chaleur (principalement auto-consommée).



Carte de France des installations de traitement des déchets ménagers incluant une étape de méthanisation

Installations en fonctionnement

Tonnages totaux traités en 2014 dans les installations incluant une étape de méthanisation (Amiens + Le Robert + Montpellier + Calais + Cavigny + Sequedin + Forbach* + Vannes + Clermont-Ferrand + Bayonne + Brametot**)

	Données réelles 2014
Tonnage entrant sur site	810 060
Tonnage entrant dans les digesteurs	287 173
Tonnage de compost normé produit	90 838
Nm³ de biogaz produit	38,5 millions de Nm³
Puissance électrique installée	> 17,6 MW _e
Tonnage refus (hors stabilisat et recyclage bois)	227 643

Tableau 4 : Données réelles 2014 des installations de méthanisation en fonctionnement

Les capacités des installations de Varennes-Jarcy et de Fos-sur-Mer n'ont pas été prises en compte étant donné que ces deux unités étaient en travaux en 2014.

L'unité de Bayonne a été mise en service en 2014 donc les données 2014 ne reflètent pas les capacités réelles de l'usine.

Installations en phase de mise en service et projets avec marché de construction attribué (hors unité d'Ivry car données non disponibles)

	Données sur les 3 installations en phase de mise en service et les 3 installations en projet avec marché de construction attribué (données théoriques)		
Tonnage entrant sur site	601 000		
Tonnage entrant dans les digesteurs	300 338		
Tonnage de compost normé	70 335*		
Nm³ de biogaz	24 173 902		
Tonnage refus	300 453		

^{* 2} installations n'ont pas comme objectif de produire du compost

Tableau 5 : Données des installations de méthanisation en phase de mise en service et des projets dont le marché de construction est attribué

^{*}L'unité de Forbach n'ayant pas communiqué ses données réelles 2014, les données prises en compte dans le calcul sont les données théoriques.

^{**}Les données prises en compte pour l'unité de Brametot sont celles de 2015.

Nom collectivité	SMTVD Martinique	SEVADEC	Lille Métropole	SYDEME*	VALTOM
Commune implantation usine	Le Robert (972)	Calais (62)	Sequedin (59)	Forbach (57)	Clermont Ferrand (63)
Process méthanisation	KOMPOGAS	VALORGA	LINDE	KOMPOGAS	KOMOPGAS
Date mise en service industrielle	Sept-2005	avr-09	janv-10	avr-12	2ème semestre 2013
Type déchets majoritaire en digestion	Biodéchets	Biodéchets	Biodéchets	Biodéchets	biodéchets (méthanisation) et OMR (stabilisation)
Tonnages entrants sur site : capacité / réel 2014	20 000 / 33 580	28 000 / 25 228	108 000 / 77 384 (hors OMR)	45 000 / NC	238 000 / 220 116
Tonnages entrants dans digesteurs : capacité / réel 2014	18 000 / 3 957	27 471 / 23 440	68 300 / NC	42 000 / NC	18 000 / 12 179
Température digesteur	55°C	53 à 57°C	57°C et 39°C	55°C	55°C
Temps de séjour compostage / maturation (jours)	70	15 à 30	18 + 10	21	NC
Tonnage compost normé : théorique / réel 2014	6 030 / 6 900	11 000 / 6 192	34 000 / 23 322	8 000 / NC	compost : 4 559 / 4 251 - stabilisat / 34 799
Tonnage refus total en 2014	3 622	6 491	13 816 (dont recyclage bois en filière chaufferie de 5 381 tonnes)	NC	3 336
Puissance installée en kW	600	1 440	Injection biométhane	1 737 + injection biométhane	NC
Nm³ biogaz produit : théorique / réel 2014	2 300 000 / 427 204	3 966 267 / 2 832 001	8 135 000 / 1 242 158	5 500 000 / NC	2 628 000 / 1 069 921
Investissement (€ HT)	27 000 000	18 849 057	60 010 000	36 515 078	9 738 000
CALCULS AMORCE :					
Pourcentage refus totaux / tonnage réel entrant sur site en 2014	10,8 %	25,7 %	10,9 % (hors recyclage bois)		1,5 % (hors stabilisat)
Nm³ biogaz produit / tonnage entrant dans les digesteurs en 2014	108	121			88

* Les données 2014 de ce site n'ont pas été communiquées

Tableau 6 : Principales données des installations en fonctionnement en 2014 (1/2)

Nom collectivité	Amiens Métropole	Montpellier Agglomération	Syndicat Mixte du Point Fort	SYSEM	Syndicat mixte Bil ta Garbi*	SMITVAD***
Commune implantation usine	Amiens (80)	Montpellier (34)	Cavigny (50)	Vannes (56)	Bayonne (64)	Brametot (76)
Process méthanisation	VALORGA	KOMPOGAS	KOMPOGAS	KOMPOGAS	VALORGA	Greenpro
Date mise en service industrielle	août-88	déc-08	sept-09	mai-12	Avr-14	juil-14
Type déchets majoritaire en digestion	OMR	OMR	OMR	OMR	OMR	OMR
Tonnages entrants sur site : capacité / réel 2014	/ 100 114	207 000 / 144 609	72 000 / 48 715	54 500 / 45 883	97 300 / 33 753	40 250 / 35 678
Tonnages entrants dans digesteurs : capacité / réel 2014	/ 76 168	107 050 / 55 384	/ 14 601	14 700 / 10 245	46 800 / 10 844	/ 10 482
Température digesteur	37-40°C	55°C	52°C	55°C	37 °C	38°C
Temps de séjour compostage / maturation (jours)	28	28	35	variable	NC	98
Tonnage compost normé : théorique / réel 2014	/ 19 072	compost: 28 000 / 175 - stabilisat: 42 000 / 48 945	15 000 / 2 600	14 500 / 5 170	28 300 / 4 156	15 000 / 11 000
Tonnage refus total en 2014	48 843	66 272	27 598	23 624**	14 530	19 112
Puissance installée en kW	2 830	3 660	716	4 684	1 600	420
Nm³ biogaz produit : théorique /réel 2014	/ 11 559 775	14 400 000 / 9 609 779	2 600 000 / 2 281 323	1 650 000 / 1 126 898	5 810 000 / 1 803 484	1 080 000 / 1 059 854
Investissement (€ HT)	NC	96 265 935	17 445 893	30 400 000	53 822 200	22 888 571
CALCULS AMORCE :						
Pourcentage refus totaux / tonnage réel entrant sur site en 2014	48,8 %	45,8 % (hors stabilisat)	56,7 %	51,5 %	43 %	53,6 %
Nm³ biogaz produit / tonnage entrant dans les digesteurs en 2014	152	174	156	110	166	101

^{*} Installation mise en service au cours de l'année 2014 donc ne reflète pas les capacités de l'usine ** Les refus sont ceux de l'installation et non ceux de la seule méthanisation

Tableau 7 : Principales données des installations en fonctionnement en 2014 (2/2)

^{***} Les données présentées sont celles de l'année 2015

Nom collectivité	SMET71	ORGANOM	SYMEVAD	SMTD 65	Eurométropole de Strasbourg	SYCTOM de l'agglomération parisienne
Commune implantation usine	Chagny (71)	Viriat (01)	Hénin Beaumont (62)	Bordères sur l'Echez (65)	Strasbourg (67)	Ivry
Process méthanisation	OWS	DRANCO-OWS	MYT (Allemagne)	KOMPOGAS	BEKON	
Date mise en service industrielle	2015	oct-15	Janv-16	juin-16	fin 2017	
Type déchets majoritaire en digestion	OMR	OMR	OMR	OMR	OMR	
Tonnage prévu entrée site	81 000	73 500	100 000	76 500	270 000	
Tonnage prévu entrée digesteurs	37 500	39 495	153 450 t de jus (pressats + eaux de lavage)	39 893	30 000	
Température digesteur	50-55°C	48 à 55°C	33 à 38°C	55°C	37°C	
Temps de séjour compostage / maturation (jours)	14	56	Envoi des résidus en CSR	21	Pas de maturation	
Tonnage compost normé théorique	27 600	21 235	-	21 500	-	Données non disponibles
Refus total théorique (en t)	32 600	29 660	23 725	34 468	180 000	
Puissance installée en kW	Injection biométhane	2 000	Injection biométhane	Injection biométhane	Injection biométhane	
Nm³ biogaz produit théorique	5 500 000	5 400 000	3 580 000	6 093 902	3 600 000	
Investissement (€ HT)	40 463 000	49 363 648	53 113 000	48 176 811	15 000 000	
CALCULS AMORCE :						
Pourcentage refus totaux / tonnage entrant sur site	40,2%	40,4%	23,7%	45,1%	66,7%	
Nm3 biogaz produit prévu / tonnage entrant dans les digesteurs	147	137	23	153	120	

Tableau 8 : Principales données des installations en phase de mise en service et des projets avec marché de construction attribué (données théoriques)

CONCLUSION

Aspects techniques:

Les unités de méthanisation de déchets ménagers ont traité en 2014 plus de 350 000 t d'OMR et plus de 100 000 t de biodéchets. Cette différence s'explique par le nombre d'unités en fonctionnement traitant majoritairement des OMR (11 unités recensées) par rapport à celles traitant majoritairement des biodéchets (5 unités recensées). De plus, les installations traitant des biodéchets ont généralement des capacités inférieures aux unités traitant des OMR.

Selon le(s) objectif(s) du procédé de valorisation de la matière organique contenue dans les déchets ménagers, il est possible :

- à partir de la matière organique : de produire du compost, du biogaz, une fraction stabilisée biologiquement pouvant être stockée en ISDND.
- à partir de la fraction à haut pouvoir calorifique inférieur : de fabriquer du combustible solide de récupération,
- à partir des autres refus : de récupérer divers matériaux recyclables, dont des métaux.

L'objectif (ou les objectifs) visé(s) par les collectivités enquêtées peu(ven)t être différent(s) en fonction du contexte local et politique : produire du compost normé, produire du biogaz, produire des CSR,... Il est souvent difficile d'optimiser l'ensemble de ces débouchés. Dans tous les cas, les collectivités cherchent à réduire le volume des déchets qui seront incinérés ou envoyés en centre de stockage. La question des débouchés des refus est primordiale pour la viabilité économique de l'installation. Les refus pouvant représenter plus de 50 % des tonnages entrants, le coût de la gestion de ces déchets peut devenir prépondérant par rapport au coût de la méthanisation.

Focus sur la valorisation du biogaz :

Les installations les plus récentes se tournent de plus en plus vers l'injection de biométhane dans le réseau pour valoriser le biogaz produit par le procédé de méthanisation. Cette tendance risque de s'accentuer dans les années à venir étant donné la réforme sur les mécanismes de soutien pour l'électricité produite par les filières d'énergies renouvelables qui va supprimer à l'horizon 2016 le mécanisme de tarifs d'achat pour les moyennes et grosses installations. Cette réforme allant ajouter de la complexité et diminuer la visibilité sur la valorisation du biogaz en électricité, il y a fort à parier que les futures unités se tourneront majoritairement vers une valorisation du biogaz en biométhane quand le contexte territorial le permettra.

Aspects économiques :

Certaines collectivités n'ont pas communiqué d'informations sur les coûts d'investissement ou sur les coûts de fonctionnement de leurs unités. Pour les installations comportant plusieurs modes de traitement exploités par un même prestataire (par exemple méthanisation et incinération), il peut s'avérer compliqué d'attribuer un coût de fonctionnement uniquement à la partie méthanisation. Les données recueillies peuvent cependant permettre à des collectivités qui se lanceraient dans des projets de méthanisation d'avoir une idée des coûts associés.

Le contexte technique, politique et économique de chaque installation étant unique, il n'est pas possible de reproduire exactement une unité de méthanisation existante à un autre endroit. Les projets doivent tenir compte des spécificités du territoire, et s'appuyer notamment

sur une recherche d'exutoires pour le compost produit à partir du digestat, la meilleure voie de valorisation du biogaz, et la meilleure gestion possible des refus.

Cet aspect économique doit par ailleurs être considéré au regard de l'ensemble des étapes de la gestion des déchets, notamment pour faire un choix entre méthanisation à partir de biodéchets collectés séparément ou à partir de d'ordures ménagères résiduelles nécessitant un pré-tri. Si en terme de traitement, la méthanisation à partir de biodéchets est techniquement plus aisée et représente un investissement moindre, le coût et la qualité de la collecte séparée des biodéchets peuvent venir très fortement pénaliser ce choix en fonction du contexte territorial.

Impact de la loi de transition énergétique pour la croissance verte :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte confirme les tendances du Grenelle en fixant comme objectifs la réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2020, par rapport aux quantités de 2010, et de 50 % en 2025 (soit 10 millions de tonnes contre 20 millions de tonnes en 2010) ainsi qu'un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes mesuré en masse de 55 % en 2020, et de 65 % en 2025. Les collectivités vont donc devoir continuer à développer prioritairement la prévention et les différentes formes de recyclage des déchets, puis à mettre en place des solutions alternatives à la valorisation énergétique et au stockage direct des ordures ménagères résiduelles.

La loi prévoit que « le service public de gestion des déchets [...] progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025 ». De plus, la loi précise que cette « généralisation du tri à la source des biodéchets [...] rend non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles n'ayant pas fait l'objet d'un tri à la source des biodéchets, qui doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics. »

Il est important de faire attention au vocabulaire choisi. En effet, la loi utilise le mot « évité » et non « interdit » au sujet des nouvelles unités de tri mécano-biologique d'OMR. La loi indique que la collectivité doit mettre en place un tri à la source des biodéchets d'ici à 2025, et que ce tri en amont rend non pertinent la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique d'OMR. La loi ne précise pas la ou les finalité(s) du TMB ainsi visée(s) : fabrication de compost, ou de biogaz, ou de CSR, recyclage de matériaux ou stabilisation de la matière organique avant stockage. L'absence d'aides publiques sera un frein à la réalisation de nouveaux TMB. Le tri à la source peut être fait sous différentes formes : compostage de proximité ou collecte séparée des biodéchets.

Par ailleurs, la loi prévoit que « la préparation et la valorisation de combustibles solides de récupération (CSR) font l'objet d'un cadre réglementaire adapté ». En donnant un cadre spécifique aux CSR et à sa valorisation énergétique, et en permettant ainsi à la France de rattraper son retard sur ses voisins nord-européens qui valorisent déjà largement les CSR en dehors des cimenteries, le texte de loi accorde une juste place à la valorisation énergétique, complément indispensable à la valorisation matière pour atteindre l'objectif de réduction des quantités envoyées en stockage.

Une unité de TMB peut éventuellement produire des CSR en compatibilité avec la loi de transition énergétique. Aujourd'hui, la fraction légère produite par les unités, à PCI moyen, est le plus souvent envoyée en centre de stockage pour un coût croissant (TGAP). Une étude

économique précise est à faire en amont du projet pour bien appréhender le surcoût de préparation des CSR et la concurrence pouvant exister à moyen terme autour des débouchés accessibles entre différents TMB et avec les CSR d'autres origines que les OMR (en particulier avec les CSR fabriqués à partir d'autres déchets à plus haut PCI que les OMR qui peuvent être préférés par les débouchés aux CSR de moindre qualité, issus d'OMR). Il faut se rappeler que dans le modèle économique actuel, les unités de production d'énergie à partir de CSR se font payer par la collectivité pour recevoir des CSR issus d'OMR, et donc que la fabrication et l'évacuation de CSR peuvent être éventuellement plus coûteuses qu'un stockage des refus de TMB.

Les futures unités de production d'énergie à partir de CSR pourront valoriser ces flux à « haut » PCI (voir à ce titre l'étude FNCC/ADEME réalisée sur la nature des refus de tricompostage en vue d'en faire un CSR¹), ce qui peut éventuellement améliorer le bilan économique des TMB. De plus, ces flux valorisés sous forme de CSR ne seront plus envoyés en centre de stockage, ce qui permettra à la collectivité porteuse du projet d'atteindre l'objectif de réduction de la mise en stockage prévu par la loi de transition énergétique.

Rappel des problématiques courantes de la méthanisation

Le traitement des ordures ménagères résiduelles par traitement biologique avec une étape de méthanisation étant un procédé développé récemment, la **technologie** associée connaît encore des améliorations et des innovations.

D'après les retours d'expérience des collectivités ayant mis en place des unités de méthanisation, le **bilan hydrique** de l'unité est à étudier attentivement et il peut s'avérer problématique et coûteux. Un traitement supplémentaire des effluents liquides peut être ajouté, avec éventuellement production d'engrais liquide selon les caractéristiques des effluents.

Par ailleurs, la problématique des **odeurs** (qui peuvent déranger les riverains) se pose lors du déchargement des déchets dans la fosse ou lors de la maturation des digestats, mais reste faible au niveau de la digestion, les digesteurs étant étanches. Sur certains sites récents, on observe également des teneurs élevées **en ammoniac** et **en poussières** dans l'atmosphère des halls de compostage, impliquant de prendre des mesures de protection adéquate des travailleurs, et de trouver des solutions d'exploitation pérennes pour réduire ces émissions.

Enfin, le biogaz a parfois une **teneur en H₂S** trop élevée pour être directement valorisé dans les moteurs. Une étape de traitement est nécessaire, souvent par ajout de chlorure ferrique ou par charbon actif.

-

¹ Étude de faisabilité pour l'utilisation des refus des unités de tri-compostage des ordures ménagères comme combustibles solides de récupération (CSR), FNCC ADEME, 2014

LISTE DES TABLEAUX

•	Tableau 1 : Rubrique 2781 de la nomenclature ICPE en date du 31 décembre 20157
•	Tableau 2 : Rubrique 3532 de la nomenclature ICPE en date du 31 décembre 2015 8
•	Tableau 3 : Rubrique 2910 de la nomenclature ICPE en date du 31 décembre 2015 8
•	Tableau 4 : Données réelles 2014 des installations de méthanisation en fonctionnement 79
•	Tableau 5 : Données des installations de méthanisation en phase de mise en service et des projets dont le marché de construction est attribué
•	Tableau 6 : Principales données des installations en fonctionnement en 2014 (1/2) 80
•	Tableau 7 : Principales données des installations en fonctionnement en 2014 (2/2) 81
•	Tableau 8 : Principales données des installations en phase de mise en service et des projets avec marché de construction attribué (données théoriques)

GLOSSAIRE

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

CS: Collectes Sélectives

CSR : Combustibles Solides de Récupération DIAA : Déchets d'Industries Agro-Alimentaires

DIB: Déchets Industriels Banals

DV: Déchets Verts

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

NC : Non communiqué OM : Ordures Ménagères

OMR: Ordures Ménagères Résiduelles

PDEDMA: Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur SPA : Sous-produits animaux STEP : Station d'Epuration

TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TMB: Tri Mécano-Biologique

ANNEXE: Synoptiques des installations en fonctionnement

Synoptique d'unités en fonctionnement méthanisant principalement des biodéchets :

SMTVD de la Martinique – Le Robert (972) SEVADEC – Calais (62) VALTOM – Puy de Dôme (63)

Synoptique d'unités en fonctionnement méthanisant principalement des ordures ménagères :

SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts – Varenne Jarcy (91) Syndicat Mixte du Point Fort – Cavigny (50) ORGANOM – Viriat (01)



SMTVD de la Martinique – Le Robert (972)

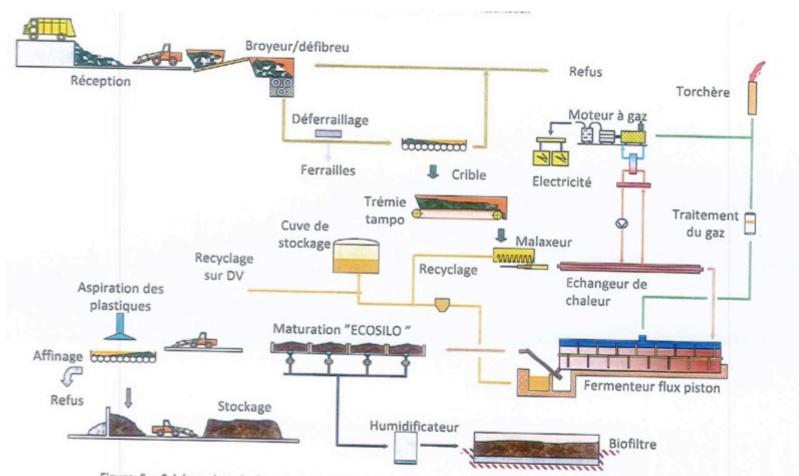
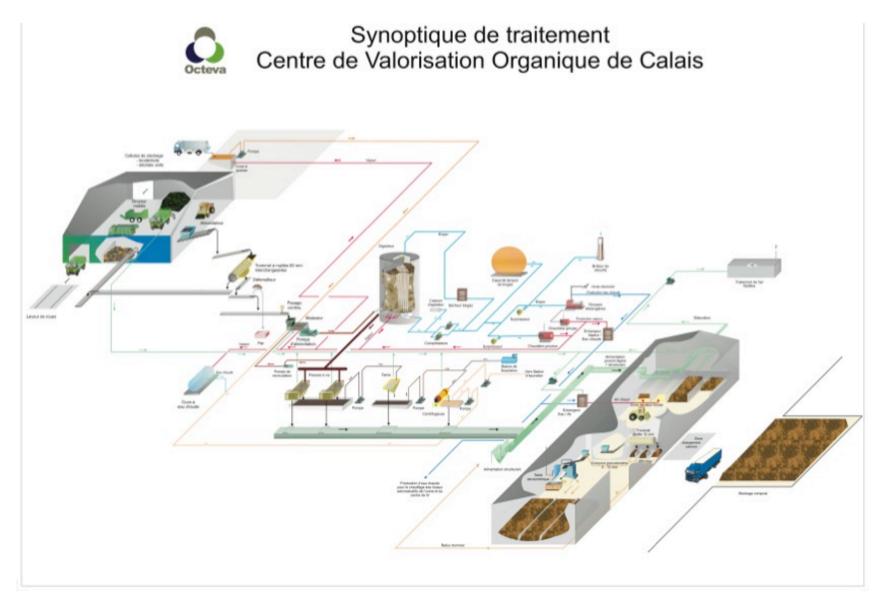


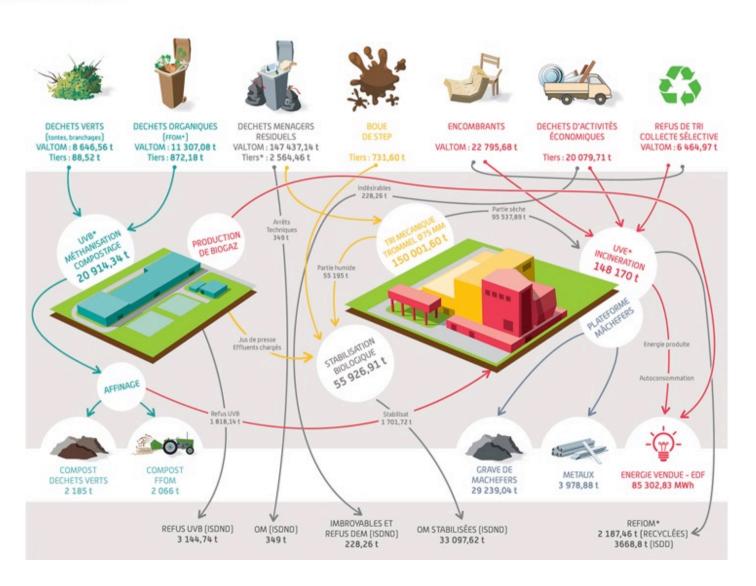
Figure 5 : Schéma de principe du traitement des biodéchets par méthanisation - Source : DDAE CVO du Robert - Mai 2003





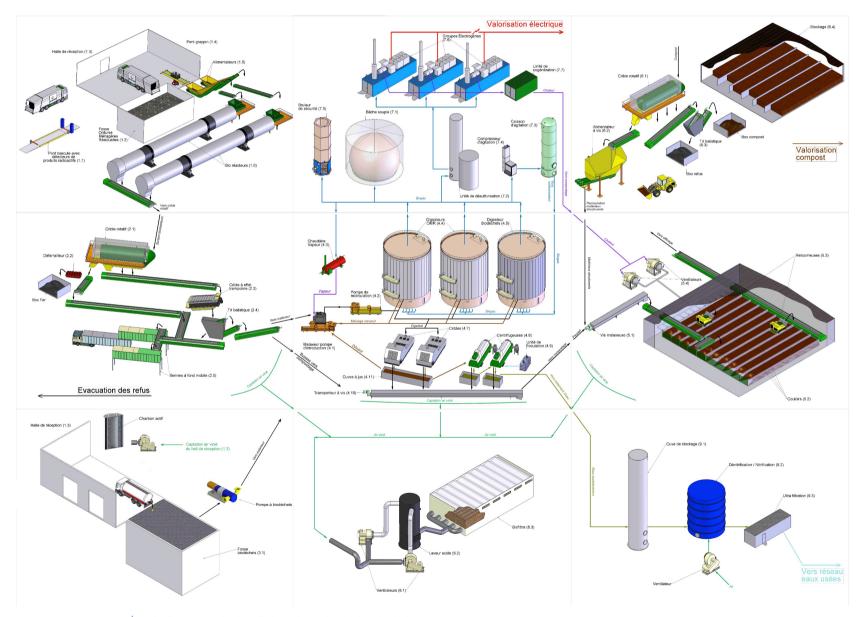


VALTOM – Puy de Dôme (63)

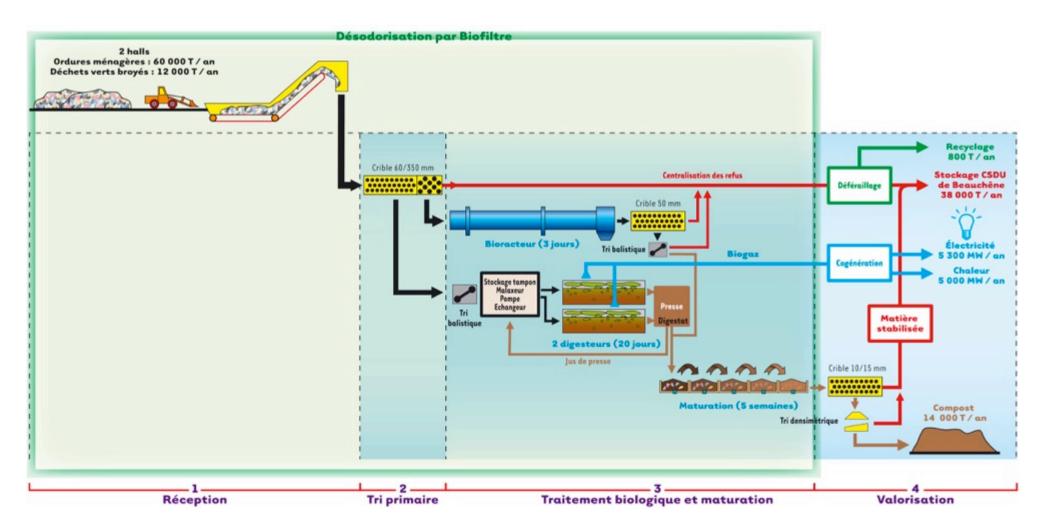




SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts – Varenne Jarcy (91)



Syndicat Mixte du Point Fort - Cavigny (50)





ORGANOM – Viriat (01)

